

# **MEMORIAL**

# Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

# Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

# RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2091 8 novembre 2006

# SOMMAIRE

Abac S.A., Luxembourg100363	Legion Portfolios (Luxembourg), Sicav, Luxem-
AD Valleo S.A., Luxembourg 100335	bourg 100367
Andaman S.A., Luxembourg100363	MLB(S) (Lux) International Portfolios, Sicav, Sen-
Andaman S.A., Luxembourg100365	ningerberg
Bank Companie Nord - Eindorf Sicav, Luxemburg-	Nestlé Waters Powwow European Investments,
Strassen100366	S.à r.l., Luxembourg
Blackrock Fund Management Company S.A., Lu-	O.E.E., Omnium Européen d'Entreprises S.A., Lu-
Luxembourg100343	xembourg
Blackrock Fund Management Company S.A., Lu-	Orest S.A., Luxembourg 100365
xembourg100345	Oyster, Sicav, Luxembourg 100368
Blackrock Operations (Luxembourg), S.à r.l., Sen-	Pars International Real Estate Foundation, GmbH,
ningerberg100342	Luxemburg 100333
Blackrock Operations (Luxembourg), S.à r.l., Sen-	Pars International Real Estate Foundation, GmbH,
ningerberg100343	Luxemburg 100334
Blast, S.à r.l., Luxembourg100340	PCA Holding, S.à r.l., Luxembourg 100335
Capital Développement Europe S.A., Luxem-	Pol Top, S.à r.l., Luxembourg 100336
bourg100333	Royal Eagle Business S.A., Mondorf-les-Bains 100336
Champs Finances Holding S.A., Luxembourg 100367	Royal Eagle Business S.A., Mondorf-les-Bains 100336
Clemence Holding S.A., Strassen100366	Royal Eagle Business S.A., Mondorf-les-Bains 100336
E.C.O.O.R.S.E., S.à r.l., Luxembourg100335	Royal Eagle Business S.A., Mondorf-les-Bains 100336
Eastpharma, S.à r.l., Luxembourg100351	Royal Eagle Business S.A., Mondorf-les-Bains 100337
Fin.E.A. Financière S.A., Luxembourg100362	Royal Eagle Business S.A., Mondorf-les-Bains 100337
Finabene Holding, S.à r.l., Luxembourg100333	Royal Eagle Business S.A., Mondorf-les-Bains 100345
G.O. IB - SIV Luxembourg Two, S.à r.l., Luxem-	Royal Eagle Business S.A., Mondorf-les-Bains 100358
bourg100322	Royal Eagle Business S.A., Mondorf-les-Bains 100358
Gamax Fund of Funds Management AG, Luxem-	Schrainerei Conrardy Succ. Jacques & Thorn, S.à r.l.,
bourg100322	Mondercange
Gamax Management AG, Luxembourg100323	SGBT European Major Investments S.A., Luxem-
Gamax Management AG, Luxembourg100326	bourg 100332
Gazelle Holding S.A., Luxembourg 100367	Société Luxembourgeoise de Participation et de
Gems Holding S.A., Luxembourg100363	Développement S.A.H., Luxembourg 100365
Gewo Lux S.A., Luxemburg100335	Specta-Unternehmensberatung, GmbH, Berel-
Hormuz Holding S.A., Strassen100367	dange
Igefi Group S.A., Strassen	Stratus Equity, S.à r.l., Luxembourg 100361
Interfact, S.à r.l., Contern	Summit FSW S.A., Luxembourg 100329
International Bond Trust100365	Sungate S.A., Luxembourg100337
International Technik Holding S.A., Luxembourg 100368	Tesera Finances Holding S.A., Luxembourg 100334
Kapitalfonds L.K	Villa SB 2006 S.A., Luxembourg 100358
Lacerta Investments, S.à r.l., Luxembourg 100334	Wi-Ba-Lux G.m.b.H., Marnach 100333
LaSalle Euro Growth II S.C.A., Luxembourg 100331	



# G.O. IB - SIV LUXEMBOURG TWO, S.à r.I., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe. R. C. Luxembourg B 98.639.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03869, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(101216.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2006.

# GAMAX FUND OF FUNDS MANAGEMENT AG, Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 81.641.

### DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the eighteenth day of September. Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

Mrs Michèle Kemp, lawyer, residing in Luxembourg, acting in the name and on behalf of GAMAX HOLDING AG, with registered office at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Munich, on 5 September 2006, which proxy, initialled ne varietur by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity has requested the undersigned notary to state the following:

- GAMAX FUND OF FUNDS MANAGEMENT AG (the «Company») having its registered office in L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch (R.C. Luxembourg B 81.641), has been incorporated pursuant to a deed of Maître André Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on on April 13, 2001, published in the Mémorial, Recueil C, number 366 of May 17, 2001.
- The capital of the Company is fixed at one hundred and twenty five thousand Euros (EUR 125,000.-) represented by five hundred (500) shares with a par value of two hundred and fifty Euros (EUR 250.-) per share.
- Gamax Holding AG has become owner of all shares issued by the Company and has decided to dissolve the Company. GAMAX HOLDING AG assumes the function of liquidator of the Company;
  - The anticipated dissolution of the Company is herewith pronounced with immediate effect.
- The business activity of the Company has ceased. All assets of the Company are transferred to the sole shareholder who declares that all liabilities of the Company have been paid and that he will personally bear all future liabilities of the Company, including those which are unknown today. As proof of his declarations, the sole shareholder remits to the notary a financial statement of the Company dated 31 August 2006. The sole shareholder will also bear the costs related to the present deed.
  - Thus the liquidation of the Company is completed and the Company is held to be dissolved and liquidated.
  - Discharge is granted to the directors and to the statutory auditor for the execution of their mandate.
- The books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years in L-1470 Luxembourg, 69 route d'Esch.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit septembre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Madame Michèle Kemp, avocat, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de GAMAX HOLDING AG, ayant son siège social à 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Munich, le 5 septembre 2006, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société anonyme GAMAX FUND OF FUNDS MANAGEMENT AG (la «Société»), ayant son siège à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 81.641, a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 366 du 17 mai 2001.



- Le capital social de la Société est fixé à cent vingt-cinq mille euro (EUR 125.000,-) représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euro (EUR 250,-) chacune.
- GAMAX HOLDING AG est devenue propriétaire de toutes les actions émises par la Société et qu'elle a décidé de dissoudre la Société. GAMAX HOLDING AG assume la fonction de liquidateur.
  - Par la présente, la dissolution anticipée de la Société est prononcée avec effet immédiat.
- L'activité de la Société a cessé. Tous les actifs de la Société sont transférés à l'actionnaire unique qui déclare que toutes les obligations de la Société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle. A l'appui de ses déclarations, l'actionnaire unique remet au notaire une situation financière de la Société datée du 31 août 2006. L'actionnaire unique réglera également les frais des présentes.
  - Dès lors, la liquidation de la Société est achevée et la Société est définitivement dissoute et liquidée.
- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exécution de leur mandat.
- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant la durée de cinq ans à L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Kemp et H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 septembre 2006, vol. 438, fol. 28, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 12 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(114579.3/242/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2006.

### GAMAX MANAGEMENT AG, Société Anonyme.

Registered office: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 40.494.

In the year two thousand and six, on the eighteenth day of September.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch (Luxemburg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of GAMAX MANAGEMENT AG (the «Company»), a public limited company («société anonyme») with its registered office in Luxembourg, incorporated by a deed of Maître Reginald Neumann, then notary residing in Luxembourg, dated June 16, 1992 which has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 312 dated July 21, 1992. The articles of incorporation were last amended pursuant to a notarial deed of the undersigned notary on February 3, 2004 which has been published in the Mémorial number 488 dated May 10, 2004.

The meeting was opened at 5.30 p.m. under the chairmanship of Mrs. Michèle KEMP, lawyer, residing in Luxembourg, who appointed as secretary Mr. Marcel Bartnik, lawyer, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Julia Blunck, lawyer, residing in Luxembourg,

by unanimous consent.

After the constitution of the board of the meeting, the Chairman declared and requested the notary to record that:

- I. The names of the shareholders present at the meeting or duly represented by proxy, the proxies of the shareholders represented, as well as the number of shares held by each shareholder, are set forth on the attendance list, signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented, the members of the board of the meeting. The aforesaid attendance list as well as the proxies of the represented shareholders shall remain attached to the present deed and registered therewith.
  - II. That the agenda of the meeting is the following:
- 1. Amendment of the second paragraph of Article 3 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:
- «The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by Chapter 13 of the Luxembourg law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment and amendments thereto.»
- 2. Increase of the Company's share capital by thirty thousand Euro (30,000.- EUR), i.e. from one hundred and twenty-five thousand Euro (125,000.- EUR) to one hundred and fifty-five thousand Euro (155,000.- EUR), without issuing new shares.
  - 3. Subsequent amendment of Article 5 of the articles of incorporation of the Company.
  - 4. Miscellaneous
- III. That pursuant to Article 67-1 (2) of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the present meeting may only validly deliberate on item 1 of the agenda if at least 50% of the issued share capital is represented and a resolution on this item of the agenda has to be passed by the affirmative vote of at least two thirds (2/3) of the votes cast at the meeting.



- IV. Pursuant to the attendance list of the Company, all the five hundred (500) shares having a par value of two hundred and fifty Euro (EUR 250.-) each are present or represented at the meeting.
- V. That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting, no convening notices were necessary.
  - VI. Consequently, the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda. After deliberation the meeting resolves the following by unanimous vote.

### First resolution

The meeting resolves to amend the second paragraph of Article 3 of the articles of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

«The Corporation may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by Chapter 13 of the Luxembourg law of 20 December 2002 on undertakings for collective investment and amendments thereto.»

# Second resolution

The meeting resolves to increase of the Company's share capital by thirty thousand Euro (30,000.- EUR), i.e. from one hundred and twenty-five thousand Euro (125,000.- EUR) to one hundred and fifty-five thousand Euro (155,000.- EUR), without issuing new shares by increasing the par value of the five hundred (500) existing shares by sixty Euro (EUR 60.-) from two hundred and fifty Euro (EUR 250.-) to three hundred and ten Euro (EUR 310.-).

The capital increase is paid up in cash by the current shareholders of the Company pro rata to their current participation in the Company's share capital. Thus, the amount of thirty thousand Euro (30,000.- EUR) is available to the Company, evidence thereto having been given to the undersigned notary.

#### Third resolution

Consequently, the meeting resolves to amend the first paragraph of Article 5 of the articles of incorporation of the Company as follows:

Art. 5 (1st paragraph). «The corporate capital is set at one hundred and fifty-five thousand Euro (155,000.- EUR), divided into five hundred (500) shares with a par value of three hundred and ten Euro (EUR 310.-) each.»

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at three thousand Euro.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a German translation; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the meeting, the members of the board of the meeting, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, signed together with us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

# Follows the german translation of the foregoing deed:

Im Jahre zweitausendundsechs, den achtzehnten September.

Vor uns, Maître Henri Hellinckx, Notar mit dem Amtswohnsitz in Mersch, Luxemburg.

Wurde eine Außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der GAMAX MANAGEMENT AG (die «Gesellschaft») abgehalten, einer Aktiengesellschaft («société anonyme») mit Sitz in Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde vom 16. Juni 1992 von Maître Reginald Neumann, Notar mit dem damaligen Amtswohnsitz in Luxemburg, die im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nr. 312 vom 21. Juli 1992 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde letztmals entsprechend der Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 3. Februar 2004 geändert. Diese notarielle Urkunde wurde im Mémorial Nr. 488 vom 10. Mai 2004 veröffentlicht.

Die Versammlung wurde um 17.30 Uhr unter dem Vorsitz von Frau Michèle Kemp, Juristin, wohnhaft in Luxemburg eröffnet.

Die Vorsitzende beruft zum Sekretär Herr Marcel Bartnik, Jurist, wohnhaft in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Julia Blunck, Juristin, wohnhaft in Luxemburg.

Nach der Bildung des Präsidiums der Versammlung erklärte der Vorsitzende und ersuchte den Notar Folgendes zu beurkunden:

- I. Die Namen der in der Versammlung persönlich anwesenden oder rechtsgültig vertretenen Aktionäre, die der Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre sowie die Zahl der Aktien, die von den Aktionären gehalten werden gehen aus der Anwesenheitsliste hervor, welche von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Präsidiums der Außerordentlichen Generalversammlung unterzeichnet wurde. Die vorgenannte Anwesenheitsliste sowie die rechtsgültig paraphierten Vollmachten der vertretenen Aktionäre bleiben diesem Protokoll beigefügt und werden gemeinsam mit diesem Protokoll registriert.
  - II. Die Tagesordnung der Außerordentlichen Generalversammlung lautet wie folgt:
  - 1. Änderung von Artikel 3 Absatz zwei der Satzung der Gesellschaft, der zukünftig wie folgt lautet:



«Die Gesellschaft kann alle sonstigen Geschäfte, im Rahmen der Bestimmungen von Kapitel 13 des Gesetzes vom zwanzigsten Dezember zweitausendundzwei über Organismen für gemeinsame Anlagen, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, tätigen, die der Erreichung ihrer Zwecke förderlich sind.»

- 2. Erhöhung des Gesellschaftskapitals um dreißigtausend Euro (30.000,- EUR), d.h. von einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (125.000,- EUR) auf einhundertfünfundfünfzigtausend Euro (155.000,- EUR) ohne die Ausgabe neuer Aktien.
  - 3. Dementsprechende Abänderung von Artikel 5 der Satzung.
  - 4.- Verschiedenes.
- III. Gemäß Artikel 67-1 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften (einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen), kann diese Außerordentliche Generalversammlung nur dann wirksam über den Tagesordnungspunkt 1 befinden und beschließen, wenn mindestens 50% des ausgegebenen Aktienkapitals anwesend bzw. vertreten ist und ein Beschluss über diesen Tagesordnungspunkt kann nur mit einer Mehrheit von zwei Dritteln (2/3) der bei der Versammlung anwesenden bzw. vertretenen Stimmen gefasst werden.
- IV. Gemäß der Anwesenheitsliste der Gesellschaft sind sämtliche fünfhundert (500) Aktien mit einem Nennwert von zweihundertfünfzig Euro (EUR 250.-) anwesend bzw. vertreten.
- V. Sämtliche anwesenden und vertretenen Aktionäre, die Ihrerseits das gesamte Kapital der Gesellschaft repräsentieren bekennen sich als ordnungsgemäß zu dieser Außerordentlichen Generalversammlung geladen und erklären, von der Tagesordnung vorab umfassend Kenntnis erlangt zu haben, so dass keine Veröffentlichungen bzw. Verschicken von Einladungen nötig waren.
- VI. Folglich die vorliegende Versammlung ordnungsgemäß einberufen wurde und wirksam über alle Tagesordnungspunkte befinden und beschließen kann.

Nach Beratung fasst die Außerordentliche Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### Erster Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt, Artikel 3 Absatz zwei der Satzung der Gesellschaft zu ändern. Dieser lautet künftig wie folgt:

«Die Gesellschaft kann alle sonstigen Geschäfte, im Rahmen der Bestimmungen von Kapitel 13 des Gesetzes vom zwanzigsten Dezember zweitausendundzwei über Organismen für gemeinsame Anlagen, einschließlich nachfolgender Änderungen und Ergänzungen, tätigen, die der Erreichung ihrer Zwecke förderlich sind.»

### Zweiter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt, das Gesellschaftskapitals um dreißigtausend Euro (30.000,-EUR), d.h. von einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (125.000,- EUR) auf einhundertfünfundfünfzigtausend Euro (155.000,- EUR) ohne die Ausgabe neuer Aktien zu erhöhen, durch Erhöhung des Nennwertes sämtlicher fünfhundert (500) bestehenden Aktien von zweihundertfünfzig Euro (EUR 250,-) auf dreihundertzehn Euro (EUR 310,-).

Die Kapitalerhöhung ist durch die Aktionäre der Gesellschaft bar im Verhältnis ihrer derzeitigen Beteiligung am Kapital der Gesellschaft einbezahlt worden. Demzufolge steht der Gesellschaft ein Betrag von dreißigtausend Euro (30.000,- EUR) zur Verfügung, worüber dem unterzeichneten Notar Nachweis erbracht wurde.

# Dritter Beschluss

Die außerordentliche Generalversammlung beschließt, Artikel 5 Absatz 1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt abzuändern:

Art. 5 (Absatz 1). «Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertfünfundfünfzigtausend Euro (155.000,- EUR), eingeteilt in fünfhundert (500) Aktien mit einem Nennwert von je dreihundertzehn Euro (EUR 310,-).»

Da keine weiteren Wortmeldungen mehr vorliegen, stellt der Vorsitzende fest, dass hiermit die Tagesordnung erschöpft ist und schließt die Versammlung.

### Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Entschädigungen, oder Bezahlungen jeglicher Art, welche der Gesellschaft im Rahmen ihrer Gründung in Rechnung gestellt werden, belaufen sich auf dreitausend Euro.

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Anfrage der Erschienen in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfrage derselben Erschienenen und im Falle von Abweichungen zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist die englische Fassung maßgeblich.

Worüber Urkunde aufgenommen wird in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung des Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Präsidiums der Außerordentlichen Generalversammlung mit uns, dem Notar, die vorliegende Original-Urkunde unterzeichnet. Kein Aktionär wünschte diese Original-Urkunde zu unterzeichnen.

Gezeichnet: M. Kemp, M. Bartnik, J. Blunck und H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 28 septembre 2006, vol. 438, fol. 28, case 7. – Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Mersch, den 12. Oktober 2006.

H. Hellinckx.

(112655.3/242/158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.



# GAMAX MANAGEMENT AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 40.494.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 16 octobre 2006.

H. Hellinckx.

(112656.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2006.

# NESTLE WATERS POWWOW EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Enseigne commerciale: NESPRESSO LUXEMBOURG.

Registered office: L-1946 Luxembourg, 21, rue Louvigny. R. C. Luxembourg B 80.855.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of September.

Before Me Jean Seckler, notary residing at Junglinster, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The company SOPROPHA S.A., with its registered office at CH-1211 Genève, 15, rue du Général Dufour, registered in the Companies' Register of Geneva under number CH-660-0038953-6,

represented by Mr. Paul Marx, docteur en droit, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the notary and the proxyholder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing party, through its mandatary, declared and requested the notary to act:

That the appearing party is the sole present partner of NESTLE WATERS POWWOW EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée), having its registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B and number 80.855, incorporated by deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on January 29, 2001, published in the Mémorial C number 825 of September 28, 2001, and whose articles of association have been modified by deeds of Me Joseph Elvinger, pre-named, on November 9, 2001, published in the Mémorial C number 400 of March 12, 2002, on June 27, 2003, published in the Mémorial C number 796 of July 29, 2003 and on July 28, 2003, published in the Mémorial C number 983 of September 24, 2003.

and that the appearing party has taken the following resolutions:

# First resolution

The registered office is transferred form L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, to L-1946 Luxembourg, 21, rue de Louvigny.

# Second resolution

Article two of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

«**Art. 2.** The Company's name is NESTLE WATERS POWWOW EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l., and the Company will exercise its activity under the commercial name NESPRESSO LUXEMBOURG.»

# Third resolution

Article three of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

«**Art. 3.** The Company's purpose is the manufacturing and sale, in Luxembourg and abroad, of any kind of food and dietetic products, especially coffee, and the manufacturing and sale of any kind of food or drink dispensers, as well as any accessory or connected activity or which is necessary or useful to the implementation of this corporate object.

Furthermore, the Company may take participations, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely acquire patents and licences, manage and develop them; grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31st, 1929, on holding companies.

In general, the Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly and indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.»

### Fourth resolution

Article ten of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:

**«Art. 10.** The Company is managed by one or more managers, either partners or not, appointed by the partners with or without limitation of their period of office.

The Company shall be bound, for all acts within the bounds laid down by its purpose and by law, by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers.»

# Fifth resolution

Article twelve of the articles of association is amended and will have henceforth the following wording:



«Art. 12. The sole partner exercises the powers devolved to the meeting of partners by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on private limited companies «sociétés à responsabilité limitée».

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole partner.

In case of more partners, the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting. Resolutions are validly adopted when taken by partners representing more than half of the capital. If this majority is not attained at a first meeting, the partners are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting partners whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning a modification of the articles of incorporation must be taken by a majority of partners representing the three quarters of the capital.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

- interim accounts are drafted on a quarterly or semi-annual basis,
- these accounts must show a sufficient profit including profits carried forward,
- the decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the partners.»

### Sixth resolution

The number of managers is increased from four to seven.

#### Seventh resolution

Mr. Gerhard Berssenbruege, company director, born in Frisoythe Germany, on December 13, 1952, residing at CH-1095 Lutry, ruelles des Halles 1, is appointed as manager for an unlimited duration.

### Eighth resolution

Mr. Vincent De Clippele, company director, born in Gand, Belgium, on July 19, 1960, residing at B-2610 Wilrijk, Heistraat 240, is appointed as manager for an unlimited duration.

### Nineth resolution

Mr. Philippe Kneipe, company director, born in Ixelles, Belgium, on March 5, 1952, residing at B-1200 Woluwe-Saint-Lambert, rue Théodore De Cuyper 129, is appointed as manager for an unlimited duration.

# Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately eight hundred and fifty Euro.

#### Statement

The undersigned notary who knows English and French, states herewith that on request of the proxyholder, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the latter signed together with the notary the present deed.

# Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept septembre.

Pardevant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

### A comparu:

La société SOPROPHA S.A., avec siège à CH-1211 Genève, 15, rue du Général Dufour, inscrite au Registre des Sociétés de Genève sous le numéro CH-660-0038953-6,

représentée par Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que la comparante est la seule et unique associée actuelle de NESTLE WATERS POWWOW EUROPEAN INVEST-MENTS, S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 80.855, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 janvier 2001, publié au Mémorial C numéro 825 du 28 septembre 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par Maître Joseph Elvinger, pré-nommé, en date du 9 novembre 2001, publié au Mémorial C numéro 400 du 12 mars 2002, en date du 27 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 796 du 29 juillet 2003, et en date du 28 juillet 2003, publié au Mémorial C numéro 983 du 24 septembre 2003; et que la comparante a pris les résolutions suivantes:

### Première résolution

Le siège social est transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1946 Luxembourg, 21, rue de Louvigny.

# Deuxième résolution

L'article deux des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:



«Art. 2. La dénomination de la Société est NESTLE WATERS POWWOW EUROPEAN INVESTMENTS, S.à r.l. et la Société exercera son activité sous l'enseigne commerciale NESPRESSO LUXEMBOURG.»

# Troisième résolution

L'article trois des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 3.** L'objet de la Société est la fabrication et la vente au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger de produits alimentaires et diététiques, notamment du café, et d'appareils permettant la distribution de tels produits ainsi que toute activité accessoire, connexe, nécessaire ou utile à la réalisation de cet objet social.

Par ailleurs, la Société peut prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment acquérir tous brevets et licences, les gérer et les mettre en valeur, octroyer aux entreprises dans laquelle la Société a un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin mener à bien toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, toutefois sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

D'une façon générale, la Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré-décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.»

# Quatrième résolution

L'article dix des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

La Société sera engagée pour tous les actes, dans les limites fixées par son objet social ou la loi, par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.»

### Cinquième résolution

L'article douze des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 12. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises en assemblée. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettres recommandées.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.»

### Sixième résolution

Le nombre des gérants est augmenté de quatre à sept.

# Septième résolution

Monsieur Gerhard Berssenbruege, administrateur de sociétés, né à Frisoythe, Allemagne, le 13 décembre 1952, demeurant à CH-1095 Lutry, ruelles des Halles 1, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

### Huitième résolution

Monsieur Vincent De Clippele, administrateur de sociétés, né à Gand, Belgique, le 19 juillet 1960, demeurant à B-2610 Wilrijk, Heistraat 240, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

# Neuvième résolution

Monsieur Philippe Kneipe, administrateur de sociétés, né à Ixelles, Belgique, le 5 mars 1952, demeurant à B-1200 Woluwe-Saint-Lambert, rue Théodore De Cuyper 129, est nommé gérant pour une durée indéterminée.

## Frais

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de huit cent cinquante euros.

### Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend l'anglais et le français, déclare par la présente, qu'à la demande du mandataire, le présent document est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre les deux textes, le texte anglais l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date pré-mentionnée.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu au notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Sana, J. Seckler.



Enregistré à Grevenmacher, le 10 octobre 2006, vol. 539, fol. 18, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 octobre 2006.

J. Seckler.

(118177.3/231/179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 novembre 2006.

# SCHRAINEREI CONRARDY SUCC. JACQUES & THORN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3932 Mondercange, 5A, rue de Limpach.

R. C. Luxembourg B 83.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 5 septembre 2006, réf. LSO-BU01026, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCHRAINEREI CONRARDY, S.à r.l. FIDUCIAIRE DES PME S.A.

Signatures

(095943.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

## SUMMIT FSW S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine. R. C. Luxembourg B 116.668.

# IGEFI GROUP S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2361 Strassen, 7, rue des Primeurs. R. C. Luxembourg B 110.897.

#### MERGER PROPOSAL

### I. The Companies

The Recipient Company is a Luxembourg société anonyme incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, dated April 27, 2006 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number C - N° 1438, dated 26 July, 2006.

The Company Being Acquired has been incorporated as a company of the Netherlands Antilles, and its principal place of management has been transferred to Luxembourg pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, dated September 15, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 97 of January 14, 2006. The Company Being Acquired has been converted from a société à responsabilité limitée into a société anonyme pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, dated October 24, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Recipient Company is the owner of 1,240 shares in registered form with a par value of EUR 25.- each in the Company Being Acquired, representing all the shares of capital stock of the Company Being Acquired.

The Recipient Company and the Company Being Acquired are collectively referred as the Companies.

II. Merger

The board of directors of each of the Companies has approved the merger of the Companies whereby, following its dissolution without liquidation, the Company Being Acquired will transfer to the Recipient Company all of its assets and liabilities in accordance with article 278 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and this Merger Proposal (the Merger).

The board of directors of each of the Companies shall convene the shareholders of each of the Companies to an extraordinary general meeting of shareholders (collectively the Meetings) to be held before a Luxembourg notary as soon as practicable after one month has elapsed following the filing and publication of this Merger Proposal in accordance with article 9 of the Law, in order to approve the Merger of the Companies in accordance with this Merger Proposal. The board of directors of the Recipient Company has resolved to propose to the shareholders of the Recipient Company to change the name of the Recipient Company into IGEFI GROUP, to move the registered office of the Recipient Company from its current address to 7, rue des Primeurs, L-2361 Strassen and to change the Recipient Company's form into a société à responsabilité limitée.

All the assets and liabilities belonging to the Company Being Acquired (known or unknown) as of the date of the Meetings will, ipso jure, both as between the Companies and vis-à-vis third parties, be transferred to the Recipient Company in accordance with, and subject to, article 274 of the Law.

It must be noted that the assets and liabilities to be transferred by the Company Being Acquired to the Recipient Company in connection with the Merger shall include those assets and liabilities to be acquired by the Company Being Acquired in connection with the contemplated merger between the Company Being Acquired and IGEFI LUXEMBOURG S.A., a public limited liability company («société anonyme») with registered office at 7, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 52.571 whereby following its dissolution without liquidation, IGEFI LUXEMBOURG S.A. will transfer to the Company Being Acquired all its assets and liabilities.

III. Effective date of the Merger from an accounting point of view



From an accounting point of view, the operations of the Company Being Acquired shall be treated as having been carried out on behalf of the Recipient Company as from June 1, 2006.

### IV. Advantages

No special advantage will be granted to the directors and auditors of the Companies in connection with or as a result of the Merger.

The Company Being Acquired has not issued, to any person, any securities other than the shares held by the Recipient Company in the share capital of the Company Being Acquired.

#### V. Employees

No change to the employment conditions of the Companies' employees as a result of the Merger has been foreseen and, in accordance with Luxembourg law, the rights and obligations of the Company Being Acquired under the employment agreements to which it is a party will be automatically transferred to the Recipient Company.

VI. Cancellation of the shares and dissolution without liquidation of the Company Being Acquired

As from the date of the Meetings, the shares held by the Recipient Company in the Company Being Acquired will be cancelled and the Company Being Acquired will cease to exist.

### Suit la version française du texte qui précède:

# PROJET DE FUSION

### I. Les Sociétés

La Société Absorbante est une société anonyme de droit luxembourgeois constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 27 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 1438 du 26 juillet 2006.

La Société Absorbée a été constituée sous la forme d'une société des Antilles Néerlandaises et son siège social a été transféré au Luxembourg en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 15 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 97 du 14 janvier 2006. La Société Absorbée a été convertie de la forme d'une société à responsabilité limitée en société anonyme suivant acte reçu par Me Henri Hellinckx, en date du 23 octobre 2006, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations.

La Société Absorbante est propriétaire de 1.240 actions nominatives d'une valeur nominale de 25,- EUR chacune dans la Société Absorbée, représentant toutes les actions du capital social de la Société Absorbée.

La Société Absorbante et la Société Absorbée sont désignées collectivement les Sociétés.

### II. Fusion

Le conseil d'administration de chacune des Sociétés a approuvé la fusion des Sociétés par laquelle, suivant sa dissolution sans liquidation, la Société Absorbée transférera à la Société Absorbante tous ses actifs et passifs conformément à l'article 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et le présent projet de Fusion (la Fusion).

Le conseil d'administration de chacune des Sociétés convoquera les actionnaires de chacune des Sociétés à une assemblée générale extraordinaire des actionnaires (collectivement les Assemblées) qui se tiendra devant notaire dès que possible après qu'un mois s'est écoulé après le dépôt et la publication de ce Projet de Fusion conformément à l'article 9 de la Loi, dans le but d'approuver la Fusion des Sociétés conformément à ce Projet de Fusion. Le conseil d'administration de la Société Absorbante a décidé de proposer aux actionnaires de la Société Absorbante de changer la dénomination sociale de la Société Absorbante en IGEFI GROUP, de transférer le siège social de la Société Absorbante de son adresse actuelle au 7, rue des Primeurs, L-2361 Strassen et de transformer la Société Absorbante en société à responsabilité limitée.

Tous les actifs et passifs appartenant à la Société Absorbée (connus et inconnus) à la date des Assemblées seront, ipso jure, à la fois entre les Sociétés et vis à vis des tiers, transférés à la Société Absorbante conformément à et sous réserve de l'article 274 de la Loi.

Il doit être noté que tous les actifs et passifs qui seront transférés par la Société Absorbée à la Société Absorbante conformément au Projet de Fusion doivent comprendre les actifs et passifs que la Société Absorbée doit acquérir conformément à la fusion prévue entre la Société Absorbée et IGEFI (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 7, rue des Primeurs, L-2361 Strassen, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.571, laquelle transférera, à la suite de sa dissolution sans liquidation, tous ses actifs et passifs à la société Absorbée.

### III. Date d'effet de la Fusion d'un point de vue comptable

D'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme étant effectuées pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1er juin 2006.

### IV. Avantages

Il ne se sera accordé aucun avantage aux administrateurs et aux commissaires aux comptes des Sociétés en relation avec ou en conséquence de la Fusion.

La Société Absorbée n'a pas émis, à aucune personne, de titres autres que les actions détenues par la Société Absorbante dans le capital de la Société Absorbée.

# V. Employés

Aucune modification des conditions d'emploi des employés des Sociétés n'est prévue à la suite de la Fusion et, conformément au droit luxembourgeois, les droits et obligations de la Société Absorbée en vertu des contrats d'emplois dont elle est partie seront automatiquement transférés à la Société Absorbante.

VI. Annulation des actions et dissolution sans liquidation de la Société Absorbée



A la date des Assemblées, les actions détenues par la Société Absorbante dans la Société Absorbée seront annulées et la Société Absorbée cessera d'exister.

Luxembourg, le 25 octobre 2006.

SUMMIT FSW S.A.

B. Rouveure

Mandataire

IGEFI GROUP S.A.

B. Rouveure

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2006, réf. LSO-BV06858. – Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(117491.2//122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2006.

## LaSalle EURO GROWTH II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 86.223.

### **ACTE RECTIFICATIF**

In the year two thousand four, on the eleventh day of March.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

### Appears:

Mr Patrick Van Hees, jurist at L-1450 Luxembourg.

Acting for and on behalf of:

LaSalle EURO GROWTH II, S.à r.l., having its registered office in 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, itself acting as general partner («gérant commandité» - «General Partner») of LaSalle EURO GROWTH II S.C.A., having its registered office in 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

- 1.- LaSalle EURO GROWTH II S.C.A. (The Company) has been incorporated pursuant to a deed dated of 9 November 2001 published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 405 of March 13, 2002 and its Articles of Incorporation have been amended at several times.
- 2.- It results of later verifications that a material confusion between the registration number of the Company and the registration number of the general partner occurred in the text of some of the deed enacting amendments to the Articles of Incorporation of the Company.

As a matter of fact:

LaSalle EURO GROWTH II S.C.A. (The Company), a Société en Commandite par Actions (partnership limited by shares) is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 86.223.

LaSalle EURO GROWTH II, S.à r.l. («gérant commandité» - «General Partner»), a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 84.511.

Such errors occurred in the following deed:

	3
Date of the deed	Published in Mémorial C
August 5, 2002	Number 1506 of October 18, 2002
August 5, 2002 (SC)	Number 1016 of October 2, 2003
October 22, 2002	Number 1732 of December 4, 2002
October 22, 2002	Number 1739 of December 5, 2002
January 14, 2003	Number 1028 of October 4, 2003
January 15, 2003	Number 273 of March 13, 2003
January 15, 2003	Number 382 of April 8, 2003

In any case, R. C. 84.511 must be read R. C. 86.223.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

After reading the present deed to the appearing person and the secretary, they signed together with the notary the present deed.

# Suit la traduction française:

L'an deux mille quatre, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.



Comparaît:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste à L-1450 Luxembourg.

Agissant pour et au nom de:

LaSalle EURO GROWTH II, S.à r.l., ayant son siège au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Agissant elle-même en qualité de gérant commandité (le «Gérant Commandité») de la société en commandite par actions LaSalle EURO GROWTH II S.C.A., ayant son siège au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg (la «Société»).

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

- 1.- La Société en commandite par actions LaSalle EURO GROWTH II S.C.A. a été constituée suivant acte reçu le 9 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 405 du 13 mars 2002 et ses statuts ont été modifiés à diverses reprises.
- 2.- Il résulte de vérifications effectuées qu'une erreur résultant de la confusion entre le numéro d'immatriculation de la Société et de celui de son actionnaire commandité a été commise dans le texte de certains actes modificatifs des statuts de la Société.

En réalité:

LaSalle EURO GROWTH II S.C.A. (La Société), une Commandite par Actions, est immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 86.223.

LaSalle EURO GROWTH II, S.à r.l. société à responsabilité limitée gérant et actionnaire commandité de la Société, est immatriculée au Registre de Commerce et de Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 84.511.

Cette erreur a été commise dans les actes suivants:

Date de l'acte	Publication au Mémorial C
5 août 2002	Numéro 1506 du 18 octobre 2002
5 août 2002 (SC)	Numéro 1016 du 2 octobre 2003
22 octobre 2002	Numéro 1732 du 4 décembre 2002
22 octobre 2002	Numéro 1739 du 5 décembre 2002
14 janvier 2003	Numéro 1028 du 4 octobre 2003
15 janvier 2003	Numéro 273 du 13 mars 2003
15 janvier 2003	Numéro 382 du 8 avril 2003

En tous cas, il y a lieu de remplacer R. C. 84.511 par R. C. 86.223.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire et au secrétaire, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Van Hees, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 1er avril 2004, vol. 143S, fol. 8, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

J. Elvinger.

(096133.2/211/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

# SGBT EUROPEAN MAJOR INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 105.764.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la Société en date du 14 août 2006 Résolution unique

Il a été décidé de transférer le siège social de la Société au 30, Grand-rue, L-1660 Luxembourg, avec effet au 21 août

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGBT EUROPEAN MAJOR INVESTMENTS S.A.

R. Meister / Y. Cacclin

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 1er septembre 2006, réf. LSO-BU00224. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096459.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.



# O.E.E., OMNIUM EUROPEEN D'ENTREPRISES, Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 6.438.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 21 août 2006, réf. LSO-BT05924, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**FIDUPAR** 

Signature

(095997.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

# CAPITAL DEVELOPPEMENT EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 47.206.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2006.

Signature.

(096019.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

# WI-BA-LUX G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9764 Marnach, 19, Marbuergerstrooss.

R. C. Luxembourg B 107.503.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01613, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 8 septembre 2006.

Signature.

(096092.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

### PARS INTERNATIONAL REAL ESTATE FOUNDATION, GmbH,

Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1528 Luxemburg, 4, boulevard de la Foire. H. R. Luxemburg B 87.322.

Rücktrittserklärung

Hiermit erkläre ich,

Karl-Heinz Roland Heigl,

mit sofortiger Wirkung meinen Rücktritt als Geschäftsführer der Firma PARS INTERNATIONAL REAL ESTATE FOUNDATION, GmbH.

Luxemburg, den 26. Juli 2006.

PARS INTERNATIONAL REAL ESTATE FOUNDATION, GmbH

K.-H. R. Heigl

Geschäftsführer

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2006, réf. LSO-BT06495. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096142.5//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

# FINABENE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 83.600.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08960, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Signature.

(096158.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.



# PARS INTERNATIONAL REAL ESTATE FOUNDATION, GmbH,

## Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 4, boulevard de la Foire. H. R. Luxemburg B 87.322.

Außerordentliche Versammlung

Gesellschafterbeschluss

Die Gesellschaft beschließt hiermit, dass:

Herr Helmut Stadler, geb. am 21. September 1950, wohnhaft Holländerstrasse 47, 94034 Passau,

mit sofortiger Wirkung zum Geschäftsführer der PARS INTERNATIONAL REAL ESTATE FOUNDATION, GmbH bestellt wird.

Herr Helmut Stadler stimmt dieser Bestellung hiermit zu.

Luxemburg, den 3. Juli 2006.

Unterschriften

Gesellschafter (Verwaltungsrat Klasse A und B)

H. Stadler

Geschäftsführer der PARS INTERNATIONAL REAL ESTATE FOUNDATION, GmbH

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2006, réf. LSO-BT02392. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096142.4//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

## TESERA FINANCES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 83.600.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT08958, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 septembre 2006.

Signature.

(096160.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

# SPECTA-UNTERNEHMENSBERATUNG, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7243 Bereldange, 22-24, rue du X Octobre.

R. C. Luxembourg B 75.568.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01441, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Signature.

(096460.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

# LACERTA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: 23.000,-.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 104.244.

Suite aux cessions de parts intervenues en date du 26 novembre 2004, ainsi qu'en date du 16 décembre 2004 entre CERBERUS PARTNERS L.P. et RIVER INVESTMENTS, S.à r.l., les 230 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- RIVER INVESTMENTS, S.à r.l. établie 46A, avenue J.F. Kennedy, détient 230 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LACERTA INVESTMENTS, S.à r.l.

MANACOR (LUXEMBOURG) S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2006, réf. LSO-BT05219. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099909.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.



### AD VALLEO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 74.446.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juillet 2006

La cooptation de Denis Bour en tant qu'administrateur a été ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui se tiendra en 2007.

Les mandats de Marc Muller et Pascale Loewen, Administrateurs, et le mandat de Jean-Marc Faber, Commissaire aux Comptes sont reconduits pour une période de deux années jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2007.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2007 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Pascale Loewen, employée, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Denis Bour, employé privé, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2007 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

AD VALLEO S.A.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2006, réf. LSO-BU00380. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(096361.3//26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2006.

## GEWO LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxemburg, 196, rue de Beggen.

R. C. Luxembourg B 111.666.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2006, réf. LSO-BU01428, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Signature.

(096467.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

### E.C.O.O.R.S.E., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2349 Luxembourg, 36, rue des Prés.

R. C. Luxembourg B 82.879.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 31 août 2006, réf. LSO-BT09080, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Signature.

(096545.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2006.

# PCA HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: USD 400.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 180, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 95.487.

Le bilan et les comptes de profits et pertes au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU01999, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Pour PCA HOLDING, S.à r.l.

G. Birchen

Gérant

(097415.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.



## ROYAL EAGLE BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 5, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 61.550.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02144, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(097346.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

# ROYAL EAGLE BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 5, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 61.550.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02146, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(097352.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

### ROYAL EAGLE BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 5, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 61.550.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(097354.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

# ROYAL EAGLE BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 5, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 61.550.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02149, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(097355.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

# POL TOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse. R. C. Luxembourg B 115.872.

Suite à la signature d'un contrat de vente de parts sociales en date du 6 juillet 2006, les 500 parts sociales détenues dans POL TOP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg sous le numéro B 115.872,

par INDUSTRIAL SECURITIES EUROPE S.A., société anonyme ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg sous le numéro B 113.074,

ont été cédées à:

IS EF TWO, S.à r.l., société à responsabilité limitée, société anonyme, ayant son siège social au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg sous le numéro B 117.042.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU02786. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(099926.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.



## ROYAL EAGLE BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 5, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 61.550.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02151, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(097358.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

### ROYAL EAGLE BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 5, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 61.550.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02152, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(097360.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

# **SUNGATE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois. R. C. Luxembourg B 119.464.

# **STATUTS**

L'an deux mille six, le onze septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 6, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig,

ici valablement représentée par son seul et unique administrateur-délégué avec pouvoir de signature individuelle:

Monsieur Dominique Delaby, comptable, avec adresse professionnelle au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

2.- INTERNATIONAL TRANSACTION COMPANY LIMITED, une société constituée et existant sous les lois du Royaume-Uni, établie et ayant son siège social à Londres NW1 1JD, Chalton Street (Royaume-Uni),

ici représentée par la société SOCIETE DE GESTION FIDUCIAIRE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg,

laquelle dernière est ici représentée par Monsieur Yvon Hell, expert comptable, demeurant professionnellement au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée le 15 janvier 2005, dont une copie, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant ès dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

# Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

- Art. 1er. Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SUNGA-TE S.A.
  - Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

- Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la fourniture de prestations de services et d'assistance aux entreprises. La société pourra aussi intervenir en qualité d'agent et/ou d'intermédiaire en matière commerciale.

La société a également pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par ven-



te, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possèdera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société pourra en outre procéder à l'acquisition et la vente d'immeubles et de tous droits immobiliers, la prise respectivement la mise en location de biens meubles et immeubles, la gérance ou la gestion d'immeubles ou de patrimoines immobiliers exclusivement pour son propre compte.

La société pourra prêter ou emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques; elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

#### **Administration - Surveillance**

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

- **Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.
- Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

- Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.
- Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée(s) par la première assemblée générale des actionnaires.

- **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué ou de toute personne dûment habilitée. Cependant pour toute activité soumise à autorisation d'établissement de la part du Ministère des Classes Moyennes, la signature de la personne sur laquelle repose l'autorisation sera toujours requise.
- Art. 13. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

# Assemblée générale

- Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.
- Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième jeudi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.



Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

# Année sociale - Répartition des bénéfices

- Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.
- Art. 18. L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

# **Dissolution - Liquidation**

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

# Disposition générale

Art. 20. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### Dispositions transitoires

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

### Souscription et libération

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit:

1 La société C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., prédésignée, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2 La société INTERNATIONAL TRANSACTION COMPANY LIMITED, prédésignée, une action	1
Total: cent actions	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées seulement à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par des versements en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

### Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille cinq cents euros.

### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

# Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- 1) Monsieur Dominique Delaby, comptable, né à Marcq en Baroeul (France), le 8 avril 1955, demeurant professionnellement au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg;
- 2) Madame Laurence Thonon, employée privé, née à Arlon (Belgique), le 12 juin 1973, demeurant professionnellement au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg;
- 3) La société C.A. CONSULTING INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 6, rue Jean-Pierre Lanter, L-5943 Itzig (R.C.S. Luxembourg B 66.684).

### Deuxième résolution

Est nommée aux fonctions de commissaire:

la société SOCIETE D'AUDIT & DE REVISION, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 108.281).

# Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2012.

#### 100340



### Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée au 13, avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

## Cinquième résolution

Faisant usage de la faculté offerte par l'article onze (11) des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société, Monsieur Dominique Delaby, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

#### Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur les dispositions de l'article 43 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, relatif à la forme des actions émises et représentatives du capital social ci-avant fixé.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: D. Delaby, Y. Hell, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2006, vol. 907, fol. 10, case 6. – Recu 310 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 septembre 2006.

I.-I. Wagner.

(102686.3/239/178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

### BLAST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 119.463.

### **STATUTS**

L'an deux mille six, le dix-huit septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch (Luxembourg).

A comparu:

Monsieur Marcello Binda, administrateur de sociétés, demeurant Ponte Vetero n° 1, I-20121 Milan, né à Milan, le 7 avril 1960,

ici représenté par Madame Betty Prudhomme, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan, le 13 septembre 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisées avec elles.

Laquelle comparant, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination BLAST, S.à r.l.

Cette société sera régie par la loi du 10 août 1915 et ses lois modificatives, notamment la loi du 18 septembre 1933 ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

La société pourra exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public. D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

# Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré par décision des associés en tout autre endroit du pays et, en cas d'événements extraordinaires, même à l'étranger. Ce transfert momentané ne modifiera pas la nationalité de la société, qui restera luxembourgeoise.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par mille (1.000) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur Marcello Binda, préqualifié	1.000 parts sociales
Total	1.000 parts sociales



Toutes ces parts ont été souscrites par Monsieur Marcello Binda, prénommé. Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de cent mille euros (EUR 100.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément

- **Art. 6.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit proportionnel égal, d'après le nombre de parts existantes, dans les bénéfices de la société et dans tout l'actif social.
  - Art. 7. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.
- Art. 8. La société est administrée par au moins un gérant, nommé par les associés. Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de son mandat sont déterminés par les associés. Si l'Assemblée Générale décide de créer deux catégories de gérants (catégorie A et catégorie B), la société sera, dès lors, valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.
- **Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.
- Art. 10. Il doit être tenu des écritures des affaires sociales suivant les lois et usages du commerce. Il est établi à la fin de chaque exercice social par les soins de la gérance, un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.
- **Art. 11.** Les produits de la société constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, des rémunérations des gérants, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice net est à la disposition des associés.

- Art. 12. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite d'un associé ou d'un gérant.
- Art. 13. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par la (les) personne(s) désignée(s) par les associés.
  - Le(s) liquidateur(s) aura/auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. Après l'acquit du passif et des charges, le produit de la liquidation sera à la disposition des associés.
- **Art. 14.** Les héritiers, représentant, ayant droit ou créanciers des associés ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

### Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ trois mille huit cents euros.

## Décisions de l'associé

1) La société est administrée par les personnes suivantes:

Gérant de catégorie A:

Monsieur Luca Demarchi, gérant de société, demeurant professionnellement Via Angelo Maspoli, 21, CH-6850 Mendrisio, né à Milan, le 4 octobre 1960.

Gérants de catégorie B:

Monsieur Marc Limpens, employé privé, demeurant professionnellement 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, né à Overijse (Belgique), le 17 février 1951;

Monsieur Serge Krancenblum, employé privé, demeurant professionnellement 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, né à Metz (France), le 8 octobre 1961.

La durée de leurs mandats est illimitée et ils ont le pouvoir d'engager la société par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

2) L'adresse du siège social est fixée au 43, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: B. Prudhomme, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 21 septembre 2006, vol. 438, fol. 22, case 12. – Reçu 1.000 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(102683.3/242/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.



# BLACKROCK OPERATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. MERRILL LYNCH ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l.).

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 50.692.

In the year two thousand and six, on the seventeenth day of August.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

MERRILL LYNCH EUROPE PLC., a company governed by the laws of England and Wales, with registered office at Ropemakerplace, 25, Ropemaker Street, London EC2Y 9LY, United Kingdom («Shareholder»),

here represented by Maître Silke Alps, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London on 14 August 2006,

which proxy, after being signed ne varietur by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for registration purposes.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the single shareholder of a Société à responsabilité limitée established in Luxembourg, under the name of MERRILL LYNCH ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., with registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, incorporated following a notarial deed, on March 13, 1995, the articles of incorporation of which were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») number 195 of 2 May 1995, last time amended by notarial deed of notary Jean-Joseph Wagner, prenamed, on 26 November 2004 published in the Mémorial N° 266 on 24 May 2005 and registered with the Register of Commerce and Companies under number B 50.692.

The Shareholder having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

#### Agenda:

- 1. To change the name of the Company from MERRILL LYNCH ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l. to BLACKROCK OPERATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l. and to amend Article 3 of the articles of incorporation to reflect such change.
- 2. To authorise any one director of the Company to determine the effective date of such change and to declare such date before Notary, such declaration to be no later than 30 November 2006.

Has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

# First resolution

The Shareholder resolved to change the name of the Company from MERRILL LYNCH ADMINISTRATION SERV-ICES (LUXEMBOURG), S.à r.l. to BLACKROCK OPERATIONS (LUXEMBURG), S.à r.l. and to amend Article three (3) of the articles of incorporation to read as follows:

Art. 3. «The name of the Company is BLACKROCK OPERATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l.»

# Second resolution

The Shareholder resolved to authorise any one director of the Company to determine the effective date of such change and to declare such date before Notary, such declaration to be no later than 30 November 2006.

The undersigned notary, who speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English and followed by a French translation. In case of divergences between the English and French texts, the English version will prevail.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with Us, the notary, this original deed.

# Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept août.

Par-devant Nous, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

### A comparu:

MERRILL LYNCH EUROPE PLC., une société régie par la loi anglaise, ayant son siège social à Ropemakerplace, 25, Ropemaker Street, London EC2Y 9LY, Royaume-Uni («Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Silke Alps, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Londres le 14 août 2006.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé d'une société à responsabilité limitée, établie à Luxembourg, sous la dénomination de MERRILL LYNCH ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l., avec siège social au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, constituée suivant acte notarié du 13 mars 1995, les statuts de laquelle ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 195 du 2 mai 1995, modifiés en dernier lieu par acte du notaire Jean-Joseph Wagner, prénommé, le 26 novem-



bre 2004, publié au Mémorial N° 266 du 24 mai 2005, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 50.692 (la «Société»).

L'Associé reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

# Ordre du jour:

- 1. Changement du nom de la Société de MERRILL LYNCH ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l. en BLACKROCK OPERATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l. et modification de l'article 3 des statuts afin de refléter ce changement;
- 2. Autorisation à chacun des administrateurs de la Société de déterminer la date effective du changement et de déclarer cette date devant Notaire, une telle déclaration ne devant pas intervenir postérieurement au 30 novembre 2006; a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### Première résolution

L'associé décide de changer le nom de la Société de MERRILL LYNCH ADMINISTRATION SERVICES, S.à r.l. en BLACKROCK OPERATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l. et de modifier l'article trois (3) des statuts comme suit:

Art. 3. «Le nom de la Société est BLACKROCK OPERATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l.»

#### Deuxième résolution

L'associé décide d'autoriser chacun des administrateurs de la Société de déterminer la date effective du changement et de déclarer cette date devant Notaire, une telle déclaration ne devant pas intervenir postérieurement au 30 novembre 2006.

Le notaire soussigné, qui parle l'anglais, déclare que le présent acte a été dressé en anglais, suivi d'une traduction en français. En cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Alps, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 août 2006, vol. 905, fol. 96, case 12. - Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(102704.3/239/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

# BLACKROCK OPERATIONS (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. MERRILL LYNCH ADMINISTRATION SERVICES (LUXEMBOURG), S.à r.l.).

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 50.692.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(102710.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

# BLACKROCK FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme, (anc. MERRILL LYNCH FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.).

Registered office: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 34.079.

In the year two thousand and six, on the seventeenth day of August.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present original deed.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of MERRILL LYNCH FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. (the «Company»), with registered office at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated on 8 June 1990, the articles of incorporation of which were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 9 July 1990.

The Articles of Incorporation have been amended for the last time on 8 April 2005 by deed of notary Jean-Joseph Wagner, prenamed, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, N° 483, on 24 May 2005.

The meeting was declared open at 2.30 p.m. and was presided over by Maître Silke Alps, lawyer residing in Luxembourg who appointed Maître Olivier Wolf, lawyer, residing in Luxembourg as Secretary of the meeting.

The meeting elected as scrutineer Maître Patrice Permantier, lawyer, residing in Luxembourg.

All shareholders were present or represented and declared to have knowledge of the agenda of the meeting and to waive any and all procedures of convening or others.

The Chairman declared and requested the notary to state that:



- 1. The shareholders and the number of shares held by each of them are listed on an attendance list signed by the shareholders present and represented and by the members of the bureau; this list and the proxies of the shareholders represented, initialled ne varietur, will remain attached to the original of these minutes in order to be registered with it.
- 2. It results from the said attendance list that all the shares of the Company are present or represented at the meeting which is therefore regularly constituted and may validly deliberate on all matters on the agenda, of which the shareholders have been informed before this meeting.
  - 3. The agenda of the meeting was as follows:

### Agenda:

- 1. To change the name of the Company from MERRILL LYNCH FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. to BLACK-ROCK FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. and to amend Article 1 of the articles of incorporation to reflect such change;
- 2. To authorise any one director of the Company to determine the effective date of such change and to declare such date before Notary, such declaration to be no later than 30 November 2006;

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

#### First resolution

The shareholders resolved to change the name of the Company from MERRILL LYNCH FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. to BLACKROCK FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. and to amend Article one (1) of the articles of incorporation to read as follows:

Art. 1. «There exists among the subscribers and all those who may become holders of shares a corporation in the form of a société anonyme under the name of BLACKROCK FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.».

### Second resolution

The shareholders resolved to authorise any one director of the Company to determine the effective date of such change and to declare such date before Notary, such declaration to be no later than 30 November 2006.

There being no further item on the agenda, the chairman closed the meeting at 3.00 p.m.

The undersigned notary, who speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English and followed by a French translation. In case of divergences between the English and French texts, the English version will prevail.

Whereof the present original deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

## Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille six, le dix-sept août.

Par-devant Nous, Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

S'est tenue l'assemblée extraordinaire d'actionnaires de MERRILL LYNCH INVESTMENT COMPANY S.A. (la «Société»), avec siège social au 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, constituée à Luxembourg en date du 8 juin 1990, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 3 juillet 1990.

Les Statuts on été amendés pour la dernière fois le 8 avril 2005, suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, prénommé, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 483 du 24 mai 2005.

L'assemblée est déclarée ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Maître Silke Alps, avocat, demeurant à Luxembourg qui désigne comme secrétaire Maître Olivier Wolf, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Maître Patrice Permantier, avocat, demeurant à Luxembourg.

Ensuite, le président déclare et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- 1. Les actionnaires et le nombre d'actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur la liste de présence signée par les actionnaires présents et représentés et par les membres du bureau; cette liste de présence et les procurations des actionnaires représentés, paraphées ne varietur, resteront annexées à l'original de ce procès-verbal pour être enregistrées avec lui.
- 2. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions de la Société sont représentées à l'assemblée qui est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été informés avant la présente assemblée.
  - 3. L'ordre du jour est le suivant:

# Ordre du jour:

- 1. Changement du nom de la Société de MERRILL LYNCH FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. en BLAC-KROCK FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. et modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts afin de refléter ce changement:
- 2. Autorisation à chacun des administrateurs de la Société de déterminer la date effective du changement et de déclarer cette date devant Notaire, une telle déclaration ne devant pas intervenir postérieurement au 30 novembre 2006; et a demandé au notaire soussigné d'approuver les résolutions suivantes:

# Première résolution

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide de changer le nom de la Société de MERRILL LYNCH FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. en BLACKROCK FUND MANAGEMENT COMPANY S.A. et de modifier l'article premier (1er) des statuts comme suit:



**Art. 1**er. «Il existe entre les souscripteurs et tous ceux pouvant devenir par la suite propriétaires d'actions d'une société sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination BLACKROCK FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.».

#### Deuxième résolution

L'assemblée extraordinaire des actionnaires décide d'autoriser chacun des administrateurs de la Société de déterminer la date effective du changement et de déclarer cette date devant Notaire, une telle déclaration ne devant pas intervenir postérieurement au 30 novembre 2006.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

Le notaire soussigné, qui parle l'anglais, déclare que le présent acte a été dressé en anglais, suivi d'une traduction en français. En cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. Alps, O. Wolf, P. Permantier, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 18 août 2006, vol. 905, fol. 97, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 septembre 2006.

J.-J. Wagner

(102714.3/239/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

# BLACKROCK FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme, (anc. MERILL LYNCH FUND MANAGEMENT COMPANY S.A.).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy. R. C. Luxembourg B 34.079.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 septembre 2006.

I.-I. Wagner.

(102716.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

### **ROYAL EAGLE BUSINESS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 5, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 61.550.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02153, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(097362.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

# MLB(S) (LUX) INTERNATIONAL PORTFOLIOS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves. R. C. Luxembourg B 6.317.

In the year two thousand and six, on the fifth day of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting (the «Meeting») of shareholders of MLB(S) (LUX) INTERNATIONAL PORTFOLIOS, a société d'investissement à capital variable, having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves (the «Company»), incorporated in Luxembourg on 12 August 1994, the articles of incorporation of which were lastly amended on 1 February 2005 (the «Articles of Incorporation»), as published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), on 20 July 2006.

The Meeting was presided by Mrs Georgette Fyfe-Meis, manager, residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary to the meeting Mrs Dina Beffort, bank employee, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Ms Mara Marangelli, bank employee, residing in Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to record that:

I. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented, and the number of their shares, which, after having been signed by the shareholders, by the proxies, by the bureau of the Meeting and the undersigned notary, will be registered with this deed, together with the proxies initialled ne varietur by the members of the bureau and the undersigned notary.

II. This meeting has been convened by notices containing the agenda published in the Mémorial, in the «Luxemburger Wort» and in the «Tageblatt» on 1 August 2006 and on 17 August 2006.



- III. The agenda is the following:
- 1. To approve and ratify the merger proposal (the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg on 28 June 2006 and deposited with the Luxembourg Trade and Companies Register
- 2. To approve the merger of MLB(S) (LUX) INTERNATIONAL PORTFOLIOS («MLB(S)») with MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS («MLIIF»), a Luxembourg société d'investissement à capital variable with its registered office at 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, Luxembourg upon hearing:
  - the report of the board of directors of MLB(S) in relation to the Merger Proposal; and
- the audit reports prescribed by Article 266 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, on the effective day as shall be decided by the Extraordinary General Meeting, and as defined in the Merger Proposal (the «Effective Date»).
- 3. To approve that MLIIF shall issue without charge and including fractional shares, Non-Distributing Class A and Class B Shares of the MLIIF - Global Equity Core Fund to shareholders of the respective Classes of the MLB(S) (Lux) International Worldwide Equity Portfolio (USD), Non-Distributing Class A and Class B Shares of the MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro) to shareholders of the respective Classes of the MLB(S) (Lux) International Balanced Portfolio (Euro); Non-Distributing Class A and Class B Shares of the MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar) to shareholders of the respective Classes of the MLB(S) (Lux) International Balanced Portfolio (USD); Distributing Class A and Class B Shares of the MLIIF - Euro Bond Fund to shareholders of Class A1 and Class B1 Shares of the MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (Euro) and Non-Distributing Class A and Class B Shares of the MLIIF - Euro Bond Fund to shareholders of Class A2 and Class B2 Shares of the MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (Euro); Distributing Class A and Class B Shares of the MLIIF - US Dollar Core Bond Fund to shareholders of Class A1 and Class B1 Shares of the MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (USD) and Non-Distributing Class A and Class B Shares of the MLIIF-US Dollar Core Bond Fund to shareholders of Class A2 and Class B2 Shares of the MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (USD) (together the «New Shares»). The issuance of the New Shares will be carried out in accordance with the Merger Proposal, in exchange for the contribution of all assets and liabilities of the Company to, respectively, the MLIIF - Global Equity Core Fund, the MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), the MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), the MLIIF - Euro Bond Fund and the MLIIF - US Dollar Core Bond Fund, on the basis of the shareholders' register of the Company on the Effective Date.
- 4. To approve that the New Shares of the MLIIF Global Equity Core Fund, the MLIIF Strategic Allocation Fund (Euro), and the MLIIF Strategic Allocation (US Dollars), the MLIIF Euro Bond Fund and the MLIIF US Dollar Core Bond Fund will be issued on the Effective Date at the net asset value per share of the corresponding Funds of MLB(S) applicable at the Effective Date.

The number of New Shares to be so issued shall be calculated on the basis of the ratio of exchange which shall correspond to the net asset value per share of the New Shares of MLIIF - Global Equity Core Fund, the MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), the MLIIF - Strategic Allocation (US Dollars), the MLIIF - Euro Bond Fund and the MLIIF - US Dollar Core Bond Fund respectively on the Effective Date in comparison with the net asset value per share of the corresponding shares of the relevant Sub-Funds of MLB(S) on the Effective Date.

- 5. To take note that as from the Effective Date, all assets and liabilities of MLB(S) shall be transferred to MLIIF, respectively into the MLIIF Global Equity Core Fund, the MLIIF Strategic Allocation Fund (Euro), the MLIIF Strategic Allocation (US Dollars), the MLIIF Euro Bond Fund and the MLIIF US Dollar Core Bond Fund. For accounting purposes the operations of MLB(S) will be considered as accomplished for the account of, the MLIIF Global Equity Core Fund, the MLIIF Strategic Allocation Fund (Euro), the MLIIF Strategic Allocation (US Dollars), the MLIIF Euro Bond Fund and the MLIIF US Dollar Core Bond Fund respectively.
  - 6. To take note that as a result of the Merger, MLB(S) shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.
- 7. To take note that the shareholders of MLB(S) shall automatically be registered in the share register of MLIIF and share confirmations relating to the New Shares shall be sent out to all former shareholders of MLB(S).
- 8. To accept that, upon request, registered share certificates of the MLIIF Global Equity Core Fund, the MLIIF Strategic Allocation Fund (US Dollar), the MLIIF Euro Bond Fund and the MLIIF US Dollar Core Bond Fund shall be issued by the Transfer Agent of MLIIF to the former shareholders of the Company so requesting in writing.
- 9. To accept that as from the Effective Date, shares of the MLIIF Global Equity Core Fund, the MLIIF Strategic Allocation Fund (Euro), the MLIIF Strategic Allocation (US Dollars), the MLIIF Euro Bond Fund and the MLIIF US Dollar Core Bond Fund respectively attributed to shareholders of the MLB(S) (Lux) International Worldwide Equity Portfolio (USD), the MLB(S) (Lux) International Balanced Portfolio (Euro), the MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (Euro) and the MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (USD) shall in all respects have the same rights as those in the relevant above-mentioned MLIIF Funds issued thereafter, in particular as to their voting rights and as to their entitlement to benefits.
  - 10. To decide that the Effective Date shall be close of business on 8 September 2006.
  - 11. Miscellaneous
- IV. In view of the fact that this meeting was duly convened for the second time, no quorum having been reached on 31 July 2006 at a first meeting, the shareholders may validly decide on all the items of the agenda without quorum.

The Chairman of the meeting commented the proposed changes and the shareholders approved the following resolutions by more than two-third majority vote, as detailed in the attendance list:

### 100347



#### First resolution

The Meeting resolved to approve and ratify the merger proposal (the «Merger Proposal») published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations in Luxembourg on 28 June 2006 and deposited with the Luxembourg Trade and Companies Register.

### Second resolution

The Meeting resolved to approve the merger of MLB(S) (LUX) INTERNATIONAL PORTFOLIOS («MLB(S)») with MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS («MLIIF»), a Luxembourg société d'investissement à capital variable with its registered office at 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, Luxembourg upon hearing:

- the report of the board of directors of MLB(S) in relation to the Merger Proposal; and
- the audit reports prescribed by Article 266 of the law of 10th August 1915 on commercial companies, as amended, on the effective day as shall be decided by the Extraordinary General Meeting, and as defined in the Merger Proposal (the «Effective Date»).

#### Third resolution

The Meeting resolved to approve that MLIF shall issue without charge and including fractional shares, Non-Distributing Class A and Class B Shares of the MLIIF - Global Equity Core Fund to shareholders of the respective Classes of the MLB(S) (Lux) International Worldwide Equity Portfolio (USD), Non-Distributing Class A and Class B Shares of the MLIIF-Strategic Allocation Fund (Euro) to shareholders of the respective Classes of the MLB(S) (Lux) International Balanced Portfolio (Euro); Non-Distributing Class A and Class B Shares of the MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar) to shareholders of the respective Classes of the MLB(S) (Lux) International Balanced Portfolio (USD); Distributing Class A and Class B Shares of the MLIIF - Euro Bond Fund to shareholders of Class A1 and Class B1 Shares of the MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (Euro) and Non-Distributing Class A and Class B Shares of the MLIIF - Euro Bond Fund to shareholders of Class A2 and Class B2 Shares of the MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (Euro); Distributing Class A and Class B Shares of the MLIIF - US Dollar Core Bond Fund to shareholders of Class A1 and Class B1 Shares of the MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (USD) and Non-Distributing Class A and Class B Shares of the MLIIF - US Dollar Core Bond Fund to shareholders of Class A2 and Class B2 Shares of the MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (USD) (together the «New Shares»). The issuance of the New Shares will be carried out in accordance with the Merger Proposal, in exchange for the contribution of all assets and liabilities of the Company to, respectively, the MLIIF - Global Equity Core Fund, the MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), the MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), the MLIIF - Euro Bond Fund and the MLIIF - US Dollar Core Bond Fund, on the basis of the shareholders' register of the Company on the Effective Date.

### Fourth resolution

The Meeting resolved to approve that the New Shares of the MLIIF - Global Equity Core Fund, the MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), and the MLIIF - Strategic Allocation (US Dollars), the MLIIF - Euro Bond Fund and the MLIIF - US Dollar Core Bond Fund will be issued on the Effective Date at the net asset value per share of the corresponding Funds of MLIIF applicable at the Effective Date.

The number of New Shares to be so issued shall be calculated on the basis of the ratio of exchange which shall correspond to the net asset value per share of the New Shares of MLIIF - Global Equity Core Fund, the MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), the MLIIF - Strategic Allocation (US Dollars), the MLIIF - Euro Bond Fund and the MLIIF - US Dollar Core Bond Fund respectively on the Effective Date in comparison with the net asset value per share of the corresponding shares of the relevant Sub-Funds of MLB(S) on the Effective Date.

### Fifth resolution

The Meeting resolved to take note that as from the Effective Date, all assets and liabilities of MLB(S) shall be transferred to MLIIF, respectively into the MLIIF - Global Equity Core Fund, the MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), the MLIIF - Strategic Allocation (US Dollars), the MLIIF - Euro Bond Fund and the MLIIF - US Dollar Core Bond Fund. For accounting purposes the operations of MLB(S) will be considered as accomplished for the account of, the MLIIF - Global Equity Core Fund, the MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), the MLIIF - Strategic Allocation (US Dollars), the MLIIF - Euro Bond Fund and the MLIIF - US Dollar Core Bond Fund respectively.

### Sixth resolution

The Meeting resolved to take note that as a result of the Merger, MLB(S) shall cease to exist and all its shares in issue shall be cancelled.

# Seventh resolution

The Meeting resolved to take note that the shareholders of MLB(S) shall automatically be registered in the share register of MLIIF and share confirmations relating to the New Shares shall be sent out to all former shareholders of MLB(S).

# Eighth resolution

The Meeting resolved to accept that, upon request, registered share certificates of the MLIIF - Global Equity Core Fund, the MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), the MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), the MLIIF - Euro Bond Fund and the MLIIF - US Dollar Core Bond Fund shall be issued by the Transfer Agent of MLIIF to the former shareholders of the Company so requesting in writing.

### Ninth resolution

The Meeting resolved that as from the Effective Date, the shares of the MLIIF - Global Equity Core Fund, the MLIIF-Strategic Allocation Fund (Euro), the MLIIF - Strategic Allocation (US Dollars), the MLIIF - Euro Bond Fund and the MLIIF - US Dollar Core Bond Fund respectively attributed to shareholders of the MLB(S) (Lux) International Worldwide Eq-



uity Portfolio (USD), the MLB(S) (Lux) International Balanced Portfolio (Euro), the MLB(S) (Lux) International Balanced Portfolio (USD), the MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (Euro) and the MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (USD) shall in all respects have the same rights as those in the relevant above-mentioned MLIIF Funds issued thereafter, in particular as to their voting rights and as to their entitlement to benefits.

#### Tenth resolution

The Meeting resolved that the Effective Date of the merger shall be close of business on 8 September 2006.

There being no further item on the agenda the Meeting was then adjourned and these minutes signed by the members of the bureau and the notary.

### Certification

The undersigned notary certifies the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company and of the merger proposal.

# Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this extraordinary general meeting of shareholders are estimated at thousand Euro and have been accounted for in the Net Asset Value of the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le cinq septembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire («l'Assemblée») des actionnaires de MLB(S) (LUX) INTERNATIO-NAL PORTFOLIOS, une société d'investissement à capital variable, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves (la «Société»), constituée à Luxembourg le 12 août 1994 et dont les statuts, modifiés pour la dernière fois le 1<sup>er</sup> février 2005 (les «Statuts»), ont été publiés au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 20 juillet 2005.

L'Assemblée a été présidée par Madame Georgette Fyfe-Meis, manager, de résidence à Luxembourg.

Le Président a nommé en tant que secrétaire de l'Assemblée, Madame Dina Beffort, employée de banque, de résidence à Luxembourg.

L'Assemblée a élu en tant que scrutateur Mademoiselle Mara Marangelli, employée de banque, de résidence à Luxembourg.

Le Président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:

- I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, après avoir été signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau de l'Assemblée et le notaire soussigné, sera enregistrée avec le présent acte ainsi que les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné;
- II. La présente assemblée a été convoquée par des avis publiés au Mémorial, dans le «Luxemburger Wort» et dans le «Tageblatt» les 1er août 2006 et 17 août 2006.
  - III. L'ordre du jour est le suivant:
- 1. Approuver et ratifier le projet de fusion (le «Projet de Fusion») publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg, le 28 juin 2006 et déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
- 2. Approuver la fusion de MLB(S) (LUX) INTERNATIONAL PORTFOLIOS («MLB(S)») avec MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS («MLIIF»), une société d'investissement à capital variable luxembourgeoise ayant son siège social au 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, sur présentation:
  - du rapport du conseil d'administration de MLB(S) concernant le Projet de Fusion; et
- des rapports des réviseurs prescrits par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée,
- à la date effective telle qu'elle sera décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire et définie dans le Projet de Fusion (la «Date Effective»).
- 3. Approuver que MLIIF émettra, sans frais et avec des fractions d'actions, des Actions de Capitalisation des Classes A et B du MLIIF Global Equity Core Fund aux actionnaires des Classes respectives du MLB(S) (Lux) International Worldwide Equity Portfolio (USD), des Actions de Capitalisation des Classes A et B du MLIIF Strategic Allocation Fund (Euro) aux actionnaires des classes respectives du MLB(S) (Lux) International Balanced Portfolio (Euro); des Actions de Capitalisation des Classes A et B du MLIIF Strategic Allocation Fund (US Dollar) aux actionnaires des Classes respectives du MLB(S) (Lux) International Balanced Portfolio (USD); des Actions de Distribution des Classes A et B du MLIIF Euro Bond Fund aux actionnaires des Classes d'Actions A1 et B1 du MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (Euro) et des Actions de Capitalisation des Classes A et B du MLIIF Euro Bond Fund aux actionnaires des Classes d'Actions A2 et B2 du MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (Euro); des Actions de Distribution des Classes A



et B du MLIIF - US Dollar Core Bond Fund aux actionnaires des Classes d'Actions A1 et B1 du MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (USD) et des Actions de Capitalisation des Classes A et B du MLIIF - US Dollar Core Bond Fund aux actionnaires des Classes d'Actions A2 et B2 du MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (USD) (ensemble les «Nouvelles Actions»). L'émission des Nouvelles Actions sera effectuée conformément au Projet de Fusion, en échange pour la contribution de tous les avoirs et dettes de la Société à respectivement MLIIF - Global Equity Core Fund, MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), MLIIF - Euro Bond Fund et MLIIF - US Dollar Core Bond Fund, sur base du registre des actionnaires de la Société à la Date Effective.

4. Approuver que les Nouvelles Actions de MLIIF - Global Equity Core Fund, de MLIIF Strategic Allocation Fund (Euro), de MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), de MLIIF - Euro Bond Fund et de MLIIF - US Dollar Core Bond Fund seront émises, à la Date Effective, à un prix correspondant à la valeur nette d'inventaire par action en cours à la Date Effective des Fonds de la Société correspondants.

Le nombre de Nouvelles Actions à émettre de cette façon sera calculé sur base du ratio d'échange qui correspondra à la valeur nette d'inventaire par action des Nouvelles Actions, respectivement de MLIIF - Global Equity Core Fund, de MLIIF Strategic Allocation Fund (Euro), de MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), de MLIIF - Euro Bond Fund et de MLIIF - US Dollar Core Bond Fund à la Date effective en comparaison avec la valeur nette d'inventaire par action en cours à la Date Effective des actions des Sous-Fonds de la Société correspondants.

- 5. Constater qu'à partir de la Date Effective, tous les actifs et engagements de la Société seront transférés au MLIIF, respectivement dans le MLIIF Global Equity Core Fund, le MLIIF Strategic Allocation Fund (Euro), le MLIIF Strategic Allocation Fund (US Dollar), le MLIIF Euro Bond Fund et le MLIIF US Dollar Core Bond Fund. Aux fins comptables, les opérations de la Société seront considérées comme accomplies pour le compte de MLIIF Global Equity Core Fund, MLIIF Strategic Allocation Fund (Euro), MLIIF Strategic Allocation Fund (US Dollar), MLIIF Euro Bond Fund et MLIIF US Dollar Core Bond Fund respectivement.
  - 6. Constater que du fait de la Fusion, MLB(S) cessera d'exister et toutes ses actions en circulation seront annulées.
- 7. Constater que les actionnaires de MLB(S) seront automatiquement inscrits dans le registre des actionnaires de MLIIF et les confirmations d'actions relatives aux Nouvelles Actions seront envoyées à tous les anciens actionnaires de MLB(S).
- 8. Accepter que, sur demande, des certificats d'actions nominatives de MLIIF Global Equity Core Fund, MLIIF Strategic Allocation Fund (Euro), MLIIF Strategic Allocation Fund (US Dollar), MLIIF Euro Bond Fund et MLIIF US Dollar Core Bond Fund seront émis par l'Agent de Transfert de MLIIF aux anciens actionnaires de la Société qui en feront la demande par écrit.
- 9. Accepter qu'à partir de la Date Effective, les actions de MLIIF Global Equity Core Fund, MLIIF Strategic Allocation Fund (Euro), MLIIF Strategic Allocation Fund (US Dollar), MLIIF Euro Bond Fund et MLIIF US Dollar Core Bond Fund attribuées respectivement aux actionnaires de MLB(S) (Lux) International Portfolios Worldwide Equity Portfolio (USD), MLB(S) (Lux) International Portfolios Balanced Portfolio (Euro), MLB(S) (Lux) International Portfolios Fixed Income Portfolio (Euro) et MLB(S) (Lux) International Portfolios Fixed Income Portfolio (USD) auront, à tous égards, les mêmes droits que celles des Fonds MLIIF correspondant mentionnés ci-dessus émises par la suite, plus particulièrement concernant leur droit de vote et leur droit aux dividendes.
  - 10. Décider que la Date Effective est le 8 septembre 2006, heure de clôture.
  - 11. Divers.
- IV. Puisque cette assemblée a été dûment convoquée pour la seconde fois, aucun quorum de présence n'ayant été atteint lors de la première assemblée le 31 juillet 2006, les actionnaires peuvent valablement délibérer quelle que soit la proportion du capital représentée.

Le Président de l'assemblée a commenté les changements proposés et les actionnaires ont approuvé les résolutions suivantes à plus de deux tiers des voix, comme le montre la liste de présence:

### Première résolution

L'Assemblée a décidé d'approuver et ratifier le projet de fusion (le «Projet de Fusion») publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations à Luxembourg le 28 juin 2006 et déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

### Deuxième résolution

L'Assemblée a décidé d'approuver la fusion de MLB(S) (LUX) INTERNATIONAL PORTFOLIOS («MLB(S)») avec MERRILL LYNCH INTERNATIONAL INVESTMENT FUNDS («MLIIF»), une société d'investissement à capital variable luxembourgeoise ayant son siège social au 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, sur présentation:

- du rapport du conseil d'administration de MLB(S) concernant le Projet de Fusion; et
- des rapports des réviseurs prescrits par l'article 266 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

à la date effective telle qu'elle sera décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire et définie dans le Projet de Fusion (la «Date Effective»).

# Troisième résolution

L'Assemblée a décidé d'approuver que MLIIF émettra, sans frais et avec des fractions d'actions, des Actions de Capitalisation des Classes A et B du MLIIF - Global Equity Core Fund aux actionnaires des Classes respectives du MLB(S) (Lux) International Worldwide Equity Portfolio (USD), des Actions de Capitalisation des Classes A et B du MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro) aux actionnaires des classes respectives du MLB(S) (Lux) International Balanced Portfolio (Euro); des Actions de Capitalisation des Classes A et B du MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar) aux actionnaires



des Classes respectives du MLB(S) (Lux) International Balanced Portfolio (USD); des Actions de Distribution des Classes A et B du MLIIF - Euro Bond Fund aux actionnaires des Classes d'Actions A1 et B1 du MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (Euro) et des Actions de Capitalisation des Classes A et B du MLIIF - Euro Bond Fund aux actionnaires des Classes d'Actions A2 et B2 du MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (Euro); des Actions de Distribution des Classes A et B du MLIIF - US Dollar Core Bond Fund aux actionnaires des Classes d'Actions A1 et B1 du MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (USD) et des Actions de Capitalisation des Classes A et B du MLIIF - US Dollar Core Bond Fund aux actionnaires des Classes d'Actions A2 et B2 du MLB(S) (Lux) International Fixed Income Portfolio (USD) (ensemble les «Nouvelles Actions»). L'émission des Nouvelles Actions sera effectuée conformément au Projet de Fusion, en échange pour la contribution de tous les avoirs et dettes de la Société à respectivement MLIIF - Global Equity Core Fund, MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), MLIIF - Euro Bond Fund et MLIIF - US Dollar Core Bond Fund, sur base du registre des actionnaires de la Société à la Date Effective.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée a décidé d'approuver que les Nouvelles Actions de MLIIF - Global Equity Core Fund, de MLIIF Strategic Allocation Fund (Euro), de MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), de MLIIF - Euro Bond Fund et de MLIIF - US Dollar Core Bond Fund seront émises, à la Date Effective, à un prix correspondant à la valeur nette d'inventaire par action en cours à la Date Effective des Fonds de la Société correspondants.

Le nombre de Nouvelles Actions à émettre de cette façon sera calculé sur base du ratio d'échange qui correspondra à la valeur nette d'inventaire par action des Nouvelles Actions, respectivement de MLIIF - Global Equity Core Fund, de MLIIF Strategic Allocation Fund (Euro), de MLIIF (US Dollar), de MLIIF - Euro Bond Fund et de MLIIF - US Dollar Core Bond Fund à la Date effective en comparaison avec la valeur nette d'inventaire par action en cours à la Date Effective des actions des Sous-Fonds de la Société correspondants.

# Cinquième résolution

L'Assemblée a décidé de constater qu'à partir de la Date Effective, tous les actifs et engagements de la Société seront transférés au MLIIF, respectivement dans le MLIIF - Global Equity Core Fund, le MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), le MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), le MLIIF - Euro Bond Fund et le MLIIF - US Dollar Core Bond Fund. Aux fins comptables, les opérations de la Société seront considérées comme accomplies pour le compte de MLIIF - Global Equity Core Fund, MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), MLIIF - Euro Bond Fund et MLIIF - US Dollar Core Bond Fund respectivement.

# Sixième résolution

L'Assemblée a décidé de constater que du fait de la Fusion, MLB(S) cessera d'exister et toutes ses actions en circulation seront annulées.

# Septième résolution

L'Assemblée a décidé de constater que les actionnaires de MLB(S) seront automatiquement inscrits dans le registre des actionnaires de MLIIF et les confirmations d'actions relatives aux Nouvelles Actions seront envoyées à tous les anciens actionnaires de MLB(S).

# Huitième résolution

L'Assemblée a décidé d'accepter que, sur demande, des certificats d'actions nominatives de MLIIF - Global Equity Core Fund, MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), MLIIF - Euro Bond Fund et MLIIF - US Dollar Core Bond Fund seront émis par l'Agent de Transfert de MLIIF aux anciens actionnaires de la Société qui en feront la demande par écrit.

### Neuvième résolution

L'Assemblée a décidé d'accepter qu'à partir de la Date Effective, les actions de MLIIF - Global Equity Core Fund, MLIIF - Strategic Allocation Fund (Euro), MLIIF - Strategic Allocation Fund (US Dollar), MLIIF - Euro Bond Fund et MLIIF - US Dollar Core Bond Fund attribuées respectivement aux actionnaires de MLB(S) (Lux) International Portfolios Worldwide Equity Portfolio (USD), MLB(S) (Lux) International Portfolios Balanced Portfolio (Euro), MLB(S) (Lux) International Portfolios Balanced Portfolio (USD), MLB(S) (Lux) International Portfolios Fixed Income Portfolio (Euro) et MLB(S) (Lux) International Portfolios Fixed Income Portfolio (USD) auront, à tous égards, les mêmes droits que celles des Fonds MLIIF correspondant mentionnés ci-dessus émises par la suite, plus particulièrement concernant leur droit de vote et leur droit aux dividendes.

### Dixième résolution

L'Assemblée décide que la Date Effective de la fusion est le 8 septembre 2006, heure de clôture.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'Assemblée est ajournée et le présent procès-verbal signé par les membres du bureau et le notaire.

# Attestation

Le Notaire soussigné atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la Société et du projet de fusion.

### Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges de toute nature qui incombent à la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires sont estimés à mille euros et ont été provisionnés dans la Valeur Nette d'Inventaire de la Société.



Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que, à la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise primera.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue du pays aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Fyfe-Meis, D. Beffort, M. Marangelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 2006, vol. 907, fol. 5, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(102743.3/239/348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

### EASTPHARMA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 119.476.

### **STATUTES**

In the year two thousand and six, on the thirteenth of September.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EASTPHARMA LTD., a limited company organised under the laws of Bermuda and registered with the trade register of Bermuda under number 38806, having its registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

here represented by  $M^e$  Ralf Limburg, Rechtsanwalt, residing in Luxembourg pursuant to a proxy, which shall be registered together with the present deed.

The appearing party, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company EASTPHARMA, S.à r.l., société à responsabilité limitée which is hereby established as follows:

### Art. 1. Denomination

A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name EASTPHARMA, S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

# Art. 2. Object

The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities which can be involved in pharmaceutical business, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind as well as intellectual and similar property rights and all other assets needed to operate a pharmaceutical business, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose and may invest directly or indirectly in real estate, in intellectual property rights, or in any other movable or immovable property of any kind.

### Art. 3. Duration

The Company is established for an unlimited period.

### Art. 4. Registered Office

The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the tempo-



rary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

### Art. 5. Share capital

The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), divided into five hundred (500) ordinary shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders.

Any available share premium shall be distributable as set out under Article 14, paragraph 4 of these articles of incorporation.

### Art. 6. Transfer of Shares

- 1) Transfers of shares shall be subject to any provisions of these articles of incorporation.
- 2) Shares are freely transferable among shareholders.
- 3) Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent of the Company's capital.
- 4) In case of issuance of new shares by the Company, such shares shall be offered on a pre-emptive basis to existing shareholders in the proportion of the capital represented by their shares. In case however the subscribed capital is increased by the issue of new shares of one class only, the pre-emptive right of the holders of shares of the other class(es) may not be exercised until after that right has been exercised by the holders of the shares of the class in which the new shares are issued.

The right to subscribe may be exercised within a period determined by the manager(s) or board of managers, as applicable, which may not be less than 30 days from the start of the subscription period, which shall be announced to the shareholders by registered letter.

# Art. 7. Management of the Company

The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. The board of managers shall choose from among its members a chairman, but who shall not have a casting vote. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

### Art. 8. Representation of the company

The Company will be represented vis-à-vis third parties and bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).



### Art. 9. Liability of Managers

The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

### Art. 10. Shareholder voting rights

Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

### Art. 11. Shareholder Meetings

Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles of Incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three-quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, an annual general meeting shall be held on 31 March each year of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

## Art. 12. Accounting Year

The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31st December 2006.

### Art. 13. Financial Statements

Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

### Art. 14. Distributions

Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

# Art. 15. Dissolution

In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

# Art. 16. Sole Shareholder

If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179(2) of the law of 10th August 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

### Art. 17. Applicable law

For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

# Subscription - Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the number of shares set out against their name:

Subscriber	Number of ordinary shares	Payment per share
EASTPHARMA LIMITED	500	EUR 25



The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company. Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

### Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand Euro (1,000.- EUR).

# Resolutions of the sole shareholder

The appearing party is the Sole Shareholder of the Company and has forthwith taken immediately the following resolution:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- 2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time subject to the articles of association of the Company:
- a) Phillipp Daniel Haas, residing at 7, Schochenwinkel, CH-8595 Altnau, Switzerland, born in Dübendorf, Switzerland, on 30 July 1960;
- b) Frank Przygodda, residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, born in Bochum, Germany, on 28 February 1968.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said persons appearing signed together with the notary the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treizième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché du Luxembourg.

### A comparu:

EASTPHARMA LTD., une limited company organisée sous les lois de Bermuda et enregistrée au registre du commerce de Bahamas sous le numéro 38806, ayant son siège social au Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda,

ici représentée par  $M^e$  Ralf Limburg, Rechtsanwalt, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, qui sera enregistrée avec le présent acte.

La partie comparante, agissant ès qualités, a requis le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée EASTPHARMA, S.à r.l., qui est constituée par les présentes comme suit:

### Art. 1er. Dénomination

Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de EASTPHARMA, S.à r.l., société à responsabilité limitée (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et la législation applicable.

# Art. 2. Objet

La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi qu'auprès d'autres entités commerciales, l'acquisition par achat, par souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de créances, de titres et d'autres valeurs de toutes espèces, et la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société pourra également détenir des participations dans d'autres sociétés et exercer son activité à travers ses filiales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra emprunter sous toute forme et procéder à travers des placements privés à l'émission d'obligations et autres titres de créances.

D'une manière générale, la Société pourra octroyer assistance (au moyen de prêts, avances, garanties ou sûretés ou par tout autre moyen) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a des participations ou qui font partie intégrante du groupe de sociétés auquel la Société appartient (y inclus vers le haut ou horizontalement), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et faire toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Finalement, la Société peut accomplir toute opération commerciale, technique et financière ou toute autre opération, en relation directe ou indirecte avec le champ d'application de son objet, afin de faciliter l'accomplissement de celui-ci et peut investir directement ou indirectement sur le marché de l'immobilier, dans les droits de propriété intellectuelle ou dans toute autre propriété mobilière ou immobilière de toute sorte.

### Art. 3. Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

### Art. 4. Siège social

Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des statuts.



L'adresse du siège social pourra être transférée à l'intérieur de la ville de Luxembourg par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société pourra établir des succursales et des filiales, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée du siège social avec des personnes à l'étranger se seraient produits ou serait imminents, il pourrait transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant tout transfert provisoire du siège, restera une société luxembourgeoise. De telles mesures temporaires seront prises et notifiées par le gérant ou, le cas échéant, par le conseil de gérance à toute personne intéressée.

# Art. 5. Capital social

Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune. Le capital de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par les associés délibérant dans les conditions requises pour une modification des présents statuts et la Société peut procéder au rachat de ses autres parts sociales sur base d'une résolution de ses associés.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable selon l'article 14 paragraphe 4 des ces statuts.

### Art. 6. Transfert des Parts Sociales

- 1) Les transferts de parts sociales seront régis par les dispositions des présents statuts.
- 2) Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.
- 3) Sauf disposition contraire de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital de la Société.
- 4) Dans le cas d'émission de nouvelles parts sociales par la Société, ces parts sociales doivent être offertes par préférence aux associés proportionnellement à la partie du capital que représentent leurs parts sociales. Au cas toutefois où le capital souscrit est augmenté par l'émission de nouvelles parts sociales d'une classe seulement, l'exercice du droit préférentiel par les associés de(s) autre(s) classe(s) ne peut intervenir qu'après l'exercice de ce droit par les associés de la classe dans laquelle les nouvelles parts sociales sont émises.

Le droit de souscription peut être exercé pendant un délai fixé par le(s) gérant(s) ou le conseil de gérance, selon le cas, mais qui ne peut être inférieur à trente (30) jours à dater de l'ouverture de la souscription annoncée aux associés par courrier recommandé.

# Art. 7. Gestion de la Société

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont élus et révoqués par une simple décision prise à la majorité par l'assemblée générale des associés, laquelle détermine leurs pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont élus pour une durée indéterminée. Les gérants pourront être réélus et leur nomination pourra être révoquée avec ou sans raison (ad nutum) à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Le Conseil de gérance choisira un président parmi ses membres, mais qui n'aura pas de voix prépondérante. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion du conseil de gérance pourra être tenue uniquement par l'intermédiaire d'une conférence téléphonique. La participation ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation physique à une telle réunion ou à la tenue d'une réunion en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter. Une convocation écrite à toute réunion du conseil de gérance devra être donnée aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance quant à la date fixée pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les raisons de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. La convocation pourra être omise en cas d'accord de chaque gérant donné par écrit, par câble, télégramme, télex, e-mail ou télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas nécessaire pour la réunion d'un conseil qui se tiendra à l'heure et au lieu déterminés dans une résolution adoptée préalablement par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés pourra décider de nommer des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Une telle classification de gérants devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par un vote favorable pris à la majorité des gérants de la Société (y inclus par voie de représentation). Cependant, au cas où l'assemblée générale des associés aurait nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des gérants, y inclus au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui pourra être représenté).

Le conseil de gérance pourra également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie de circulaires exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'intégralité formera les documents circulaires prouvant une fois dûment exécutés l'existence de la résolution. Les résolutions des gérants, y inclus les résolutions circulaires, pourront être certifiées ou un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de tout gérant.



### Art. 8. Représentation de la Société

La Société sera représentée et engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un seul gérant, le cas échéant, et en cas d'un conseil de gérance, par la signature individuelle de chacun des gérants, étant entendu cependant que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de classe A et de classe B (y inclus par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs de signature ont été délégués par un ou plusieurs gérants ou, en cas de classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B, agissant ensemble (y inclus par voie de représentation).

### Art. 9. Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour la performance de leurs obligations.

#### Art. 10. Droit de vote des associés

Chaque associé pourra prendre part aux décisions collectives.

Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toute assemblée des associés au moyen d'une procuration spéciale.

### Art. 11. Assemblées des associés

Les décisions des associés sont prises selon les formes et aux majorités prescrites par la loi luxembourgeoise sur les sociétés par écrit (dans les cas prévus par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée régulièrement constituée des associés de la Société ou toute résolution écrit régulière (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une notice de convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse telle qu'elle apparaît sur le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de tenue de cette assemblée. Si l'intégralité du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

En cas de résolutions écrites, le texte de telles résolutions sera adressé aux associés à leur adresse telle qu'elle figure sur le registre des associés tenu par la Société huit (8) jours au moins avant que la date proposée pour la résolution ne devienne effective. Les résolutions deviendront effectives après l'approbation de la majorité telle que prévue par la loi en ce qui concerne les décisions collectives (ou conformément à la satisfaction des exigences de majorité, à la date fixée ci-après). Les résolutions écrites prises à l'unanimité pourront être prises à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition contraire prévue par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles ont été approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si une telle majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant la modification des Statuts sont prises (x) à la majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions qui changent la nationalité de la Société sont prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

Dans l'hypothèse où, et aussi longtemps que la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale annuelle se tiendra le 31 mars de chaque année. Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

### Art. 12. Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour se terminer le 31 décembre de la même année, sauf en ce qui concerne la première année sociale, qui commencera à la date de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2006.

### Art. 13. Comptes annuels

Chaque année à la fin de l'année comptable, les comptes annuels sont établis par le gérant ou le cas échéant, par le conseil de gérance.

Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

# Art. 14. Distributions

Sur le bénéfice net, il sera prélevé cinq (5) pour cent pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix (10) pour cent du capital social émis de la Société.

Les associés pourront décider de verser des dividendes intérimaires sur base des relevés de compte préparés par le gérant, ou le cas échéant par le conseil de gérance, démontrant que des fonds suffisants sont disponibles pour permettre une distribution, étant entendu que le montant distribué ne pourra excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et sommes devant être affectées à la réserve légale.

Le solde pourra être distribué aux associés après une décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte prime d'émission pourra être distribué aux associés après décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés pourra décider d'allouer un montant quelconque du compte prime d'émission au compte réserve légale.

### Art. 15. Dissolution

En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs qui seront des associés ou non et qui sont nommés par l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.



# Art. 16. Associé unique

Si, et aussi longtemps qu'un associé détient toutes les parts sociales de la Société, la Société existera en tant que société unipersonnelle, conformément à l'article 179(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autre, de la même loi, sont applicables.

# Art. 17. Loi applicable

Pour tout ce qui n'aura pas été prévu dans les présents statuts, les associés se réfèreront à la législation applicable.

#### Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été dressés par la partie comparante, la partie comparante a souscrit et intégralement payé le nombre de parts sociales comme suit:

Les parts sociales ayant été intégralement payées en espèces, la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est désormais disponible pour la Société. Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

#### Dépenses et frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, quel que ce soit, incombant la Société du fait de sa constitution, sont à évaluer à environ mille euros (1.000,- EUR).

#### Résolutions de l'associé unique

L'associé a aussitôt pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.
- 2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:
- a) Phillipp Daniel Haas, demeurant au 7, Schochenwinkel, CH-8595 Altnau, Suisse, né à Dübendorf, Suisse, le 30 juillet 1960:
- b) Frank Przygodda, demeurant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, né à Bochum, Allemagne, le 28 février 1968.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite à la comparante, la comparante a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: R. Limburg, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 15 septembre 2006, vol. 438, fol. 15, case 2. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 septembre 2006.

H. Hellinckx.

(102785.3/242/402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

# INTERFACT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Capital social: EUR 31.000,-.

Siège social: L-5326 Contern, 2, rue Edmond Reuter. R. C. Luxembourg B 82.163.

## **EXTRAIT**

Il résulte de la résolution prise par l'associé unique de la Société, M.A.C.H., MULTINATIONAL AUTOMATED CLEARING HOUSE, S.à r.l., en date du 17 août 2006 que la Société nomme Monsieur Martin Lippert, né le 8 mai 1967 à Roskilde (Danemark) et demeurant au 7, rue Général Major L.E. Olivier, L-2225 Luxembourg et Monsieur Vince Tallent, né le 29 septembre 1996 à Bombay (Inde) et demeurant à Kybo, Ruxley Crescent, Claygate, Esher KT10 OTZ (Grande-Bretagne), comme gérants avec effet immédiat.

Le mandat de Monsieur Martin Lippert et celui de Monsieur Vince Tallent prendront fin à la date de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 13 septembre 2006, réf. LSO-BU02862. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(101828.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 septembre 2006.



# ROYAL EAGLE BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 5, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 61.550.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02156, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(097365.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

#### ROYAL EAGLE BUSINESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5634 Mondorf-les-Bains, 5, route de Luxembourg. R. C. Luxembourg B 61.550.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(097367.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2006.

## VILLA SB 2006 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich. R. C. Luxembourg B 119.478.

#### **STATUTS**

L'an deux mille six, le quinze septembre.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1) La société anonyme KONNICK INVEST S.A., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich

ici représentée par Madame Marjorie Golinvaux, juriste, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 13 septembre 2006.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

2) Madame Marjorie Golinvaux, prénommée.

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles constituent entre elles:

## Titre Ier.- Dénomination, Siège, Objet, Durée

- Art. 1er. Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de VILLA SB 2006 S.A.
- Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

- Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
- Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente et la location de tous immeubles pour son compte propre.

La société a également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929, sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.



#### Titre II.- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Le capital social autorisé de la société est d'un million d'euros (EUR 1.000.000,-), divisé en dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté aux fins de:

- réaliser toute augmentation de capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances ou de toutes autres manières;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et
- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital social autorisé qui jusqu'à ce moment n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, le premier alinéa de cet article 5 sera modifié de façon à refléter l'augmentation; une telle modification sera constatée par acte notarié par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par celui-ci à cette fin.

#### Titre III.- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

- Art. 9. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.
- **Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

Art. 11. Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

# Titre IV.- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

# Titre V.- Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier jeudi du mois de mai, à 11:00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

## Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices

- Art. 14. L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 15. L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la ré-



serve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

## Titre VII.- Dissolution, Liquidation

**Art. 16.** La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

# Titre VIII.- Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### Dispositions transitoires

- 1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2006.
  - 2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2007.

#### Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, les comparantes déclarent souscrire l'intégralité du capital comme suit:

1) La société anonyme KONNICK INVEST S.A., préqualifiée, trois cent neuf actions	309
2) Madame Marjorie Golinvaux, préqualifiée, une action	1

Toutes les actions ont été libérées à raison de cent pour cent (100%) par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### Déclaration

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

#### Frais

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

## Assemblée générale extraordinaire

Les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).
- 2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateur:
- a) Madame Marjorie Golinvaux, juriste, née à Messancy (Belgique), le 24 août 1969, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich;
- b) Monsieur Patrick Weinacht, juriste, né à Neuilly sur Seine (France), le 19 décembre 1953, demeurant profession-nellement à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich;
- c) Madame Anne-Françoise Fouss, employée privée, née à Rocourt (Belgique), le 13 novembre 1969, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 222A, avenue Gaston Diderich.
  - 3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société anonyme MS GESTION S.A., ayant son siège social à L-9233 Diekirch, 12, avenue de la Gare, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 102.560.

- 4. Leurs mandats expireront après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2012.
- 5. Le siège social de la société est fixé à L-1420 Luxembourg, 222C, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Golinvaux, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 20 septembre 2006, vol. 435, fol. 92, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 septembre 2006.

A. Weber.

(102789.3/236/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.



# STRATUS EQUITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Share capital: USD 12,000.-.

Registered office: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre. R. C. Luxembourg B 80.612.

#### DISSOLUTION

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth of August. Before Ms Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of STRATUS EQUITY, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

STRATUS EQUITY, S.à r.l. has its registered office at 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg; it was incorporated on 11th January 2001 pursuant to a deed of Mr Gerard Lecuit, notary, then residing in Hesperange, and is registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 80.612 (the Company).

There appeared, for the meeting of the Company, STRATUS TECHNOLOGIES INTERNATIONAL, S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 123, avenue du X Septembre in L-2551 Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, under the number B 68.655 (the Sole Shareholder), hereby represented by Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 25th August 2006.

Said proxy, having been signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. that the share capital of the Company is set at USD 12,000 (twelve thousand United States Dollars), divided into 480 (four hundred and eighty) shares having a nominal value of USD 25 (twenty-five United States Dollars) each;

III. that the Sole Shareholder has decided to dissolve the Company with immediate effect;

IV. that the Sole Shareholder assumes the role of liquidator of the Company;

V. that the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that all the Company's liabilities have been settled, and that all known debts have been paid, it being understood that the Sole Shareholder, by virtue of and upon the liquidation of the Company, will acknowledge of merger of debt (confusion) in respect of a liability of the Company and a receivable of the Sole Shareholder under an intercompany loan agreement with the Sole Shareholder where the Company owes an amount of USD 53,205,198.03 to the Sole Shareholder and as a consequence of such merger of debts (confusions) that intercompany loan agreement will be extinguished;

VI. that the Sole Shareholder declares that it has received all assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time, it being understood that the Sole Shareholder, by virtue of and upon the liquidation of the Company, will acknowledge of merger of debt (confusion) in respect of a receivable of the Company and a liability of the Sole Shareholder under an intercompany loan agreement between the Company and the Sole Shareholder where the Sole Shareholder owes an amount of USD 176,356.30 to the Sole Shareholder, and as a consequence of such merger of debts (confusions) that intercompany loan agreement will be extinguished:

VII. that full discharge is granted to the members of the board of managers of the Company and to the statutory auditor of the Company for the exercise of their respective mandates from the date of their appointment until the date of the present meeting;

VIII. that the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed; and

IX. that the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-huit août.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de STRATUS EQUITY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

STRATUTS EQUITY, S.à r.l. a son siège social au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg; elle a été constituée le 11 janvier 2001 en vertu d'un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hespérange à l'époque, et est immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 80.612 (la Société).

A comparu, à l'occasion de l'assemblée de la Société, STRATUS TECHNOLOGIES INTERNATIONAL, S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 68.655 (l'Associé Unique), ici représentée par Jean-François Bouchoms, Avocat à la Cour de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 25 août 2006.



Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales du capital social de la Société;

II. le capital social souscrit de la Société s'élève à USD 12.000 (douze mille dollars des Etats-Unis d'Amérique), réparti en 480 (quatre cent quatre-vingts) parts sociales, ayant une valeur nominale de USD 25 (vingt-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique) chacune;

III. que l'Associé Unique a décidé de prononcer la dissolution de la Société avec effet immédiat;

IV. que l'Associé Unique assume le rôle de liquidateur de la Société;

V. que l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que toutes les dettes de la Société ont été réglées et que tout passif connu de la Société a été payé, étant entendu que l'Associé Unique, en vertu de et de par l'effet de la liquidation de la Société, constatera une confusion par rapport à une dette de la Société et une créance de l'Associé Unique en vertu d'un contrat de prêt inter-société avec l'Associé Unique selon lequel la Société doit un montant de USD 53.205.198,03 à l'Associé Unique et suite à cette confusion, ce contrat de prêt inter-société sera annulé;

VI. que l'Associé Unique déclare être investi de tout l'actif de la Société et qu'il s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la Société et tout passif impayé ou inconnu à ce jour, étant entendu que l'Associé Unique, en vertu de et de par l'effet de la liquidation de la Société, constatera une confusion par rapport à une créance de la Société et une dette de l'Associé Unique en vertu d'un contrat de prêt intersociété entre la Société et l'Associé Unique selon lequel l'Associé Unique doit un montant de USD 176.356,30 à l'Associé Unique et suite à cette confusion, ce contrat de prêt inter-société sera annulé;

VII. que décharge pleine et entière est accordée aux membres du conseil de gérance de la Société et au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs depuis la date de leur nomination jusqu'à la date de la présente assemblée;

VIII. que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée; et

IX. que les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant une période de cinq ans au 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-F. Bouchoms, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 29 août 2006, vol. 470, fol. 84, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 septembre 2006.

M. Schaeffer.

(103940.3/5770/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 septembre 2006.

## FIN.E.A. FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 54.748.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 4 septembre 2006

# Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2005 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Carlo Santoiemma, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mmes Sarah Bravetti, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Sophie Jacquet, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2006, réf. LSO-BU01671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(097909.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.



# GEMS HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R. C. Luxembourg B 41.272.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2006, réf. LSO-BU02466, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(097655.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

#### ABAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 72.825.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2006, réf. LSO-BU02169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

LUXFIDUCIA, S.à r.l.

Signature

(097730.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 septembre 2006.

# ANDAMAN, Société Anonyme, (anc. BEAT ALL S.A.).

Registered office: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 109.020.

In the year two thousand and six, on the eighth day of September.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting («the Meeting») of the shareholders of BEAT ALL S.A., a «société anonyme», established and having its registered office at 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg,

which was incorporated pursuant to a notarial deed, enacted through the undersigned notary, on 29 June 2005, published in the Mémorial C, number 1229 of 2 November 2005,

and which is entered in the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, section B, under number 109.020 (the «Company»).

The Meeting is declared open and is presided over by Mr Jos Hemmer, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mr Pascal Fabeck, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs Martine Kapp, employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I.- The agenda of the meeting is as follows:

#### Agenda:

- 1) Change of the company's denomination from BEAT ALL S.A. into ANDAMAN.
- 2) Amendment of article 1 of the statutes, which henceforth will read as follows:
- Art. 1. There exists a Luxembourg joint stock company («société anonyme») under the name of ANDAMAN.
- II.- The names of the shareholders, present or represented, and of the proxies of the shareholders represented as well as the number of shares held by each of the shareholders, present or represented, are indicated in an attendance-list signed by the shareholders present, the proxies of the shareholders represented and by the members of the bureau of the Meeting; such attendance-list and proxies will remain attached to the original of these minutes to be registered with this deed.
- III.- It appears from the said attendance-list that the one hundred (100) shares representing the entire issued share capital of the Company, are represented at the Meeting.
- IV.- The Meeting is so validly constituted and may validly resolve on its agenda of which all the shareholders present or represented have been duly informed before this meeting.

The Extraordinary General Meeting, after having duly acknowledged the statements made by the Chairman and after having duly considered all the items on the agenda has then each time unanimously adopted the following resolutions:

#### First resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders resolved to change the Company's name from BEAT ALL S.A. into ANDAMAN.



#### Second resolution

In order to reflect such change of the Company's Corporate name, the Extraordinary General Meeting of shareholders resolved to amend Article one (1) of the Company's Articles of Incorporation, such as follows:

Art. 1. «There exists a Luxembourg joint stock company («société anonyme») under the name of ANDAMAN.» No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then closed the Meeting and these minutes were signed by the members of the bureau of the Meeting and the undersigned notary.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, said persons signed together with the notary this original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le huit septembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée») de la société anonyme BEAT ALL S.A., établie et ayant son siège social au 2, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg,

constituée par acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 29 juin 2005, publié au Mémorial C numéro 1129 du 2 novembre 2005,

et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 109.020 (la «Société»).

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Jos Hemmer, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Monsieur Pascal Fabeck, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée élit aux fonctions de scrutatrice Madame Martine Kapp, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

# Ordre du jour:

- 1) Modification de la dénomination sociale de BEAT ALL S.A. en ANDAMAN.
- 2) Modification de l'article 1er des statuts, de sorte que ce dernier se lise désormais comme suit:
- Art. 1er. «Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de ANDAMAN.»
- II.- Les noms des actionnaires et le nombre des actions détenues par chacun d'eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et par les membres du bureau de l'Assemblée; cette liste de présence et les procurations resteront annexées à l'original du présent acte pour être soumises avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.
- III.- Il résulte de cette liste de présence que les cent (100) actions représentant la totalité du capital de la Société sont représentés à l'Assemblée.
- IV.- L'Assemblée est ainsi valablement constituée et peut valablement décider sur son ordre du jour dont tous les actionnaires présents ou représentés ont été informés en bonne et due forme avant l'Assemblée.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des déclarations faites par le président et après avoir considéré tous les points de l'ordre du jour, adopte ensuite chaque fois par vote unanime les résolutions suivantes:

## Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de changer la dénomination sociale de la Société de BEAT ALL S.A. en celle de ANDAMAN.

# Deuxième résolution

Afin de refléter ce changement de nom, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article premier (1er) des statuts de la Société comme suit:

Art. 1er. «Il existe une société anonyme sous la dénomination de ANDAMAN.»

Aucun autre point ne figurant pas à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant à prendre la parole, le président a clôturé l'Assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Hemmer, P. Fabeck, M. Kapp, J.-J. Wagner.



Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 septembre 2006, vol. 907, fol. 9, case 10. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(102721.3/239/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

# ANDAMAN, Société Anonyme, (anc. BEAT ALL S.A.).

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 109.020.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 septembre 2006.

J.-J. Wagner.

(102724.3/239/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 septembre 2006.

# SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATION ET DE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 20.820.

Constituée par-devant feu Me Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 septembre 1983, acte publié au Mémorial C n° 304 du 2 novembre 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 29 décembre 1983, acte publié au Mémorial C n° 36 du 9 février 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 30 novembre 1984, acte publié au Mémorial C n° 8 du 10 janvier 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 avril 1989, acte publié au Mémorial C n° 237 du 29 septembre 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 5 octobre 1990, acte publié au Mémorial C n° 114 du 9 mars 1991, modifié par-devant le même notaire en date du 3 mars 1993, acte publié au Mémorial C n° 240 du 24 mai 1993. Le capital a été converti en euros par acte sou seing privé en date du 21 novembre 2000, dont des extraits sont publiés au Mémorial C n° 485 du 28 juin 2001.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03876, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATION ET DE DEVELOPPEMENT S.A. FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(099922.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.

# **OREST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 51, avenue de la Liberté. R. C. Luxembourg B 74.816.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2006, réf. LSO-BU03548, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2006.

Signature.

(100144.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2006.

## INTERNATIONAL BOND TRUST, Fonds Commun de Placement.

INTERNATIONAL BOND FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., acting as management company of the Fund (the «Management Company»), is considering to put the Fund into liquidation pursuant to the provisions set forth under Article 16) of the Management Regulations of the Fund.

A provision for liquidation expenses for an amount of USD 100,000.- has already been reflected in the Fund's net asset value.

It is expected that the Management Company will decide to put the Fund into liquidation as of 8th February 2007 and consequently, unitholders may request the repurchase of their units until 12.00 noon (Luxembourg time) on 8th February 2007.

Luxembourg, 8th November 2006.

(04268/584/13) The Board of Directors.



#### KAPITALFONDS L.K. - Asien-Unterfonds, Fonds Commun de Placement.

Auflösung des Teilfonds Asien-Unterfonds

Der Verwaltungsrat hat beschlossen, diesen Teilfonds gemäß Artikel 14 des Verwaltungsreglementes des Fonds aus wirtschaftlichen Gründen mit Wirkung zum 17. November 2006 («Auflösungsdatum») aufzulösen.

Grund für diese Auflösung ist die Tatsache, dass das Netto-Fondsvermögen des Teilfonds unter einen Betrag gefallen ist, den der Verwaltungsrat als Mindestbetrag ansieht um den Teilfonds in einer wirtschaftliche effizienten Weise zu verwalten.

Den Anteilseignern, die am Auflösungsdatum noch Anteile besitzen, wird der Liquidationserlös innerhalb von 3 Bankarbeitstagen ausbezahlt.

LUXEMBURGER KAPITALANLAGEGESELLSCHAFT S.A. / RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A. Die Verwaltungsgesellschaft / Die Depotbank

(04269/584/14)

## **CLEMENCE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 23.859.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi 27 novembre 2006 à 15.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et afectation des résultats au 31 juillet 2006.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

I (04212/1267/14) Le Conseil d'Administration.

# BANK COMPANIE NORD - EINDORF SICAV, Investmentgesellschaft mit variablem Kapital.

Gesellschaftssitz: L-1445 Luxemburg-Strassen, 4, rue Thomas Edison.

H. R. Luxemburg B 82.676.

Die Aktionäre der BANK COMPANIE NORD - EINDORF SICAV werden hiermit zu einer zweiten

## AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre eingeladen, die am 11. Dezember 2006 um 14.00 Uhr in 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxemburg-Strassen mit folgender Tagesordnung stattfinden wird:

# Tagesordnung:

- 1. Namensänderung der BANK COMPANIE NORD EINDORF SICAV in PVV SICAV
- 2. Information des Verwaltungsrates über die neuesten Anforderungen des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 und Beschluss, die Satzung im Rahmen der Namensänderung, auch auf die neuesten gesetzlichen Gegebenheiten, anzupassen. Dies betrifft Artikel 1, 4, 6, 11, 14, 16, 26, 27, 38 sowie redaktionelle Änderungen in weiteren Artikeln
- 3. Wahl bzw. Wiederwahl des Verwaltungsrates
- 4. Verschiedenes

Die Punkte, die auf der Tagesordnung der ersten Außerordentlichen Generalversammlung am 6. November 2006 standen, verlangten ein Anwesenheitsquorum von mindestens 50 Prozent der ausgegebenen Anteile, das nicht erreicht wurde. Insofern ist die Einberufung einer zweiten Außerordentlichen Generalversammlung erforderlich.

Die Punkte der Tagesordnung der zweiten Außerordentlichen Generalversammlung verlangen kein Anwesenheitsquorum. Die Beschlüsse werden mit einer Zwei-Drittel-Mehrheit der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Anteile getroffen.

Um an dieser Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre von in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien ihre Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Geschäftstage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 6. Dezember 2006 anzumelden.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können bei der Zentralverwaltungsstelle der BANK COMPANIE NORD - EINDORF SICAV (DZ BANK International S.A.) unter der Telefonnummer 00352/44 903-4025 oder unter der Fax-Nummer 00352/44903-4009 angefordert werden.

Luxemburg, im November 2006.

1 (04270/755/32) Der Verwaltungsrat.



# CHAMPS FINANCES HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 39.131.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des Actionnaires qui aura lieu exceptionnellement le 27 novembre 2006 à 10.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- 2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2005 et affectation du résultat;
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire; ainsi que pour la non-tenue de l'Assemblée à la date Statutaire;
- 4. Ratification de la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 21 décembre 2005;
- 5. Divers.

I (04225/565/16)

Le Conseil d'Administration.

#### GAZELLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.254.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 16 novembre 2006 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits au 30 juin 2006, et affectation du résultat.
- 3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2006.
- 4. Divers.

II (04102/000/15)

Le Conseil d'Administration.

# HORMUZ HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 59.041.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

# l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu vendredi 17 novembre 2006 à 15.30 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

## Ordre du jour:

- 1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2006.
- 2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
- 4. Divers.

II (04119/1267/14)

Le Conseil d'Administration.

# LEGION PORTFOLIOS (LUXEMBOURG), Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 75.127.

As the extraordinary general meeting of Shareholders of LEGION PORTFOLIO (LUXEMBOURG) (the «Company») held on 13th October, 2006 could not validly deliberate for lack of quorum, Shareholders of the Company are hereby convened to assist at an

# EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

which will be held in Luxembourg on 29th November, 2006 at the registered office of the Company, 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, at 10.00 a.m. (Luxembourg time) to deliberate and vote on the following agenda:

#### Agenda:

- 1. To resolve on the dissolution of the Company with effect from 29th December, 2006.
- 2. To appoint BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE, represented by Messrs Guy Hornick and Théo Limpach, as liquidator and to determine its power and remuneration.

#### 100368



No quorum is required for this meeting. The passing of resolution  $n^{\circ}$  1 requires the consent of shareholders holding 2/3 of the shares present or represented at the meeting. The passing of resolution  $n^{\circ}$  2 requires the consent of a simple majority of the shares present or represented at the meeting.

Shareholders may vote in person or by proxy.

A letter to Shareholders outlining the details of the proposed liquidation and proxy forms are available upon request at the registered office of the Company (fax n° (+352) 40 46 74).

Il (04120/041/22)

The Board of Directors.

## INTERNATIONAL TECHNIK HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 13.327.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

## l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 17 novembre 2006 à 10.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

#### Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2006
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
- 4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
- 5. Divers.

II (04217/795/16)

Le Conseil d'Administration.

# OYSTER, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch. R. C. Luxembourg B 55.740.

Les actionnaires sont invités à assister à

#### l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 16 novembre 2006 à 15.00 heures au siège social de ladite Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

# Ordre du jour:

- 1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturé au 30 juin 2006
- 2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des changements des actifs nets pour l'exercice clôturé au 30 juin 2006
- 3. Affectation des résultats
- 4. Décharge à donner au Conseil d'Administration
- 5. Nominations statutaires
- 6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés. Il (04231/584/20)

Le Conseil d'Administration.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck